



INFO

n° **76**
mars 2019
trimestriel - 2 €

UNE REVUE DE CONVICTIONS LAÏQUES AU
SERVICE DES CITOYENS ET DES FAMILLES



DOSSIER SPÉCIAL ÉCOLOGIE POUR UNE ÉCOLOGIE LAÏQUE

DOSSIER

De l'usage de la méfiance
chez les écologistes

p. 4

ZOOM

Pour une écologie populaire
et républicaine

p. 9

POINT DE VUE

Transition énergétique : réduire
le nucléaire ou le réchauffement
climatique ?

p. 21

SOMMAIRE

Dossier	
De l'usage de la méfiance chez les écologistes	4
Zoom	
Pour une écologie populaire et républicaine	9
Point de vue	
Transition énergétique : réduire le nucléaire ou le réchauffement climatique ?	21
Témoignage	
Retour d'expérience d'un changement de vie	24
Familles	
Écologie et familles	25
Extrait	
Écologie politique et laïcité	26
Actualité	
La cour européenne des droits de l'homme face au communautarisme	28

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info, connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant un mail à ufalsiege@ufal.org.

UFAL Info n°75 / Dossier Retraites

Retraites : requiem ou renaissance ?

UFAL Info n°74 / Dossier ESS

L'économie sociale et solidaire pour un autre monde ?

UFAL Info n°73 / Dossier Bioéthique

Une perspective laïque de la bioéthique

UFAL Info n°72 / Dossier Alimentation

L'alimentation, c'est politique !

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale

27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25
- fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org -
Trimestriel - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** :
Christian Gaudray - **Rédacteur en chef** : Nicolas Pomiès -
Maquette : Aurélie Bui - **Imprimeur** : Marnat - 3 impasse
du Bel air 94110 Arcueil - Dépôt légal : mars 2019.

ÉDITORIAL

L'ÉCOLOGIE DE LA LIBERTÉ PAN DES CONVICTIONS LAÏQUES



La révolte des gilets jaunes est partie d'une question d'augmentation des taxes sur les carburants.

Il a suffi qu'une inconnue diffuse sur les réseaux sociaux une vidéo qui dénonce « la traque aux conducteurs » pour que s'enflamment ronds-points et centres ville de France et de Navarre. C'est dire combien la possibilité de se déplacer sans entraves est un sujet de préoccupation majeur pour tous les Français.

La "bagnole pour tous", produite selon les principes du fordisme, est devenue un besoin incontournable légué par les trente glorieuses. Pourtant ce produit de consommation, s'il constitue un incontestable instrument de liberté, porte en lui les fondements de notre aliénation. Il n'a d'ailleurs pas manqué de philosophes et de théoriciens pour démontrer tout l'aspect pernicieux et les contradictions qui consistent à se croire libre en se déplaçant avec une voiture qui pollue tout en perdant du temps dans les embouteillages pour se rendre à un travail situé toujours plus loin de son domicile.

Cette analyse a fait la relative force du mouvement écologiste des années 70.

L'écologisme de cette tendance conservatrice voire réactionnaire conclut par la nécessité du rejet dans une large mesure du progrès technique.

Selon la pensée de Jacques Ellul (1912-1994), la technique s'est autonomisée dans les sociétés occidentales et c'est elle qui impose le régime économique capitaliste. La sacralisation de la technique, le mythe du progrès scientifique, constituent une aliénation car « le système technicien est capable d'intégrer tous les phénomènes nouveaux au fur et à mesure qu'ils se présentent ». La technique n'est pas libératrice, bien au contraire elle soumet l'individu à ses contraintes et à ses évolutions. Ellul était croyant (chrétien protestant) et voyait la solution dans la transcendance.

Le paroxysme de ce rejet de la technique aboutit à imaginer des sociétés libérées de la technique avec des populations vivant dans l'harmonie villageoise sans recherche de croissance économique.

Il est bien évident que le soulèvement des gilets jaunes illustre une inadéquation entre ces utopies rétrogrades de décroissance a-civilisationnelles et les aspirations populaires.

Est-il cependant possible d'imaginer un mode de vie en société et un développement économique qui limitent l'impact (CO2) de la vie humaine tout en corrigeant les excès de la production industrielle ?

Lors de nos réflexions sur l'alimentation, nous avons vu qu'il existait des modes de production permettant de faire converger la nécessité du quantitatif avec le respect de la biodiversité. C'est du côté de la "noosphère" inventée par Vladimir Vernadsky (1863-1945) que se trouvent les références de cette écologie « rationnelle » et mélioriste.

Vernadsky a formé ce néologisme sur le modèle du mot « biosphère » (couche du vivant, bios, entourant la Terre), en y substituant la racine noos (intelligence, esprit, pensée). Ce néologisme est en lui-même une proposition cosmologique, exprimant cette idée qu'une couche de pensée et de conscience, une « nappe pensante », envelopperait la surface de la Terre de la même façon que la biosphère.

Cette idée de la noosphère s'amalgame parfaitement dans les convictions laïques des militants de l'UFAL. Le corpus doctrinal républicain s'en trouve renforcé et, pratiquement, cette orientation de l'écologie politique se trouve facilement incarnée dans les utopies concrètes citoyennes mues par la raison. Si la génération issue des trente glorieuses a manifesté au départ son désarroi bien compréhensible d'être bridée dans son incorporation à la société de consommation, leurs enfants défilent de plus en plus nombreux pour revendiquer un mode de développement qui préserve le climat de la planète des dégagements de la société industrielle. La raison des uns s'oppose à la raison des autres. Il faut être assez forts pour démontrer qu'une volonté politique citoyenne peut avancer vers une écologie « républicaine » au service de tous qui combine satisfaction matérielle et vertu environnementale. L'écologie « républicaine et laïque » est une orientation qui permet à la fois de répondre aux excès des prêchers de l'apocalypse, aux dérives de la foire des illuminés issues de la mobilisation ayant internet comme media, et à la société folle du capitalisme sans frein.

Un combat social, laïque et écologique articulé reste donc à transformer en offre politique. L'écologie peut participer à la création d'une société des jours heureux, et l'UFAL désire y prendre sa place.

Nicolas Pomiès,
Rédacteur en chef

8€
les 4
numéros
par an

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE UFAL INFO !

Depuis plus de 15 ans maintenant, avec son magazine UFAL Info, l'Union des FAMILLES LAÏQUES met à la disposition du public des articles de fond, des interviews, des témoignages d'acteurs de la vie associative et institutionnelle sur tous les sujets qui impactent le quotidien des citoyens et des familles. Nous nous sommes attachés, ces dernières années, à améliorer la présentation pour vous offrir un magazine attrayant, que nous sommes fiers de diffuser.

Mais tout cela représente, pour notre association, un coût important qui oblige à des arbitrages douloureux au détriment de nos autres actions.

Vous êtes nombreux.ses à apprécier UFAL Info et à bénéficier de son envoi régulier.

Si vous voulez continuer à recevoir notre magazine trimestriel, nous vous invitons à renouveler votre abonnement dès maintenant en vous rendant à l'adresse suivante :

www.ufal.org/magazine



DE L'USAGE DE LA MÉFIANCE CHEZ LES ÉCOLOGISTES

*Stéphane François*¹ • Il existe, chez certains écologistes, une forme de pensée irrationnelle, ayant des répercussions d'ordre à la fois sociétal, médical et politique. Cette forme de pensée est soutenue par des militants sincères, mais qui développent une vision biaisée et une connaissance intuitive de la science et de la nature : la science serait forcément « mauvaise » tandis que la « Nature » serait forcément « bonne » et mise en péril par la première. Mais de quels écologistes parlerons-nous ici ?



L'une des grandes difficultés des textes sur l'écologie est de définir les catégories de militants écologistes, qui parfois se chevauchent : il y a les militants « anti-technologie », les adeptes d'une écologie mystique, les décroissantistes, radicaux ou non, les misanthropes désirant l'extinction de l'humanité, les partisans d'une écologie des populations aux accents mixophobiques, etc. Certains sont des militants de l'écologie « profonde » (« deep ecology »), d'autres de l'écologie superficielle (« shallow ecology »), mais tous développent, à différents

niveaux, un discours alternatif aux accents irrationnels. Il existe une continuité entre les écologistes alternatifs condamnant les vaccins, faisant la promotion des médecines douces et de la « méditation de pleine conscience » et les écologues scientifiquement solides et rationnels, qui défendent pourtant des positions « biologique » et aux énergies renouvelables. Certains de ces courants portent en eux les germes idéologiques, du fait de la proximité intellectuelle, d'un rapprochement extrême-droite/extrême-gauche/

anarchisme. Enfin, la distinction entre « écologues », scientifiques de l'écologie, et « écologistes », partisans de l'écologie politique n'est pas totale, malgré la volonté de certains scientifiques. Ainsi, le pharmacologue Jean-Marie Pelt était à la fois un scientifique renommé en biologie végétale et un militant écologiste conservateur qui estimait qu'il fallait être croyant – il était catholique et proche des thèses de l'anthroposophie – pour être un vrai écologiste. Il y a donc différents niveaux d'irrationalité. Cet irrationalisme de nature romantique a pour conséquence l'élaboration d'une forme de conservatisme, qui se caractérise par une pensée réactionnaire inconsciente de l'être, une sorte de « progressisme-réactionnaire ». Ce romantisme s'opposait aux valeurs fondatrices de la modernité : le désenchantement du monde, la quantification et la mécanisation du monde, l'abstraction rationaliste et la dissolution des liens sociaux, en sus de la critique de la société capitaliste-industrielle, issue de la révolution industrielle enclenchée à la fin du 18^{ème} siècle. Nous retrouvons tous ces éléments ici.

ENTRE NAÏVETÉ ET IDÉOLOGIE

La sincérité naïve de certains écologistes contemporains se laisse abuser par des idéologues et des théoriciens qui conçoivent une *Weltanschauung* irrationnelle ouvertement réactionnaire à l'instar de celles d'un philosophe comme Martin Heidegger, ou aujourd'hui d'un Pierre Rabhi qui fait la promotion de l'agriculture biodynamique provenant des spéculations anthroposophiques. Ces écologistes, et plus largement les écologistes, par leurs discours et par leurs positions, ont développé une sorte de « conservatisme des valeurs », au contenu nettement romantique – nous insistons sur ce point, présent dès les origines de ce courant politique et qui se manifeste par une méfiance à la fois vis-à-vis de la technique (technophobie) et des valeurs issues des Lumières, et qui, a contrario, fait la promotion de pratiques irrationnelles : rejet des vaccinations, promotion des médecines dites « douces », dont l'homéopathie, attrait pour des pratiques « traditionnelles », en fait très largement réinventées, etc. Le progressisme technoscientifique porte en lui certaines dérives, que nous pourrions qualifier de prométhéisme, d'hubris, la démesure des Grecs. Ce rejet de la technique a beaucoup d'analogie avec une conception millénariste du monde, le péril nucléaire jouant le rôle de l'Apocalypse. En effet, le discours écologiste s'inscrit dans le cadre des fonctions des phénomènes antimodernistes : celle de dénoncer le coût social et humain de la philosophie du progrès. Dans les années 1970, certains anticipaient une dégradation des systèmes et annonçaient un nouveau Moyen Âge. À la même époque, d'autres promettaient la bombe démographique. Quarante ans plus tard, le discours n'a pas changé.

Les écologistes annoncent la fin de la civilisation occidentale. Ces positions ont permis le développement d'un double discours : d'un côté, une méfiance de plus en plus importante vis-à-vis du progressisme, de la technique et des sociétés libérales ; de l'autre la promotion de modes de vie « alternatifs ».

« CONSERVATISME DES VALEURS » ET PENSÉE RÉACTIONNAIRE

Le « conservatisme des valeurs » des écologistes, que nous devons considérer comme une forme de « conservatisme progressiste », a donné naissance progressivement à un discours écologiste qui n'a plus rien de progressiste, mais qui, au contraire, peut être qualifié de « réactionnaire », quel que soit le positionnement idéologique ou politique de ceux qui l'énoncent. Ce courant couvre un spectre politique allant de l'extrême-gauche à l'extrême-droite identitaire et régionaliste en passant par les milieux altermondialistes... L'une de ses caractéristiques majeures est un naturalisme que nous pouvons qualifier d'extrémiste, refusant les apports des Lumières, en particulier le rationalisme et le progressisme. Une seconde de ses caractéristiques est un attrait marqué pour des modes alternatifs de pensée, teintés de spiritualisme, développant un écologisme mystique sanctifiant la nature.

La plupart des thèmes écologistes ont appartenu ou appartiennent encore à un univers de référence plus conservateur que libéral. En effet, il faut garder à l'esprit qu'un grand nombre des valeurs prônées par les écologistes ou par les décroissants,

comme la parcimonie, la modestie, le sens du sacrifice, etc., relèvent d'un imaginaire conservateur. Pour s'en convaincre, il suffit de penser aux vertus célébrées par les écologistes. Chez eux, la terre apparaît comme la source primordiale de l'élément nourricier, comme l'ordonnatrice d'un mode de civilisation traditionnelle qui aurait été mise à mal par l'avènement des sociétés industrielles.

LA MÉFIANCE ÉCOLOGIQUE : UNE FUTUROLOGIE ANTIMODERNE

L'écologie est devenue, au sortir de la Seconde guerre mondiale, une branche d'une « futurologie » au discours catastrophiste et très largement technophobe. En effet, depuis 1945 s'est produit l'effondrement de l'optimisme technologique, l'« idéologie du progrès », héritée du 18^{ème} siècle, entraînant une méfiance non dissimulée vis-à-vis de la technique de la part d'une proportion de plus en plus importante des populations occidentales. La croyance dans un progrès infini, amenant un futur forcément meilleur, a succombé à une série de chocs

provoqués, depuis les années 1940, par le développement concret de la technologie : le premier de ces chocs, le traumatisme fondateur, fut provoqué par l'emploi de la bombe atomique par les Américains contre les villes d'Hiroshima et de Nagasaki. Cet emploi a montré que la science et la technique n'étaient pas nécessairement vouées à permettre la construction d'une société meilleure. Les écologistes ont constaté que, depuis 1945, l'humanité « pacifique » a plus dévasté la planète que les deux

L'écologie est devenue, au sortir de la Seconde guerre mondiale, une branche d'une « futurologie » au discours catastrophiste et très largement technophobe.

¹ Stéphane François est docteur en sciences politiques et historien des idées, il est maître de conférences à l'IPAG de l'université de Valenciennes. Son travail cible les différents aspects culturels de la droite radicale. Il est membre de l'ORAP (Observatoire des radicalités politiques) de la Fondation Jean Jaurès.

Membre du Research Network on Radicalism and Violence, Council for European Studies, Université de Columbia.

Chercheur associé au GSRL (Groupe Sociétés Religions Laïcités), laboratoire de recherche du CNRS et de l'EPHE.

Membre du programme du Centrum für interkulturelle und europäische Studien (CINTEUS), Fulda, Allemagne, sur le développement des mouvements identitaires en Allemagne et en France.

Il est entre autre l'auteur de :

• *Le Retour de Pan : panthéisme, néo-paganisme et antichristianisme dans l'écologie radicale*, Milan, Archè, 2016

• *L'écologie politique : une vision du monde réactionnaire ? Réflexions sur le positionnement idéologique de quelques valeurs*, Paris, Éditions du Cerf, 2012.

guerres mondiales réunies.

L'idéologie écologique signe la fin de celle du progrès : l'avenir est devenu porteur d'inquiétudes et non plus de promesses. Une succession de catastrophes industrielles de grande ampleur (Seveso, Bhopal, Three Miles Island, Tchernobyl, Fukushima, etc.) a hypothéqué la confiance des Occidentaux dans l'idéologie du Progrès, l'avenir radieux des scientifiques se transformant en un futur assombri par les périls à venir (comme l'intensification de l'effet de serre ou l'amointrissement de la couche d'ozone), les risques de dérapages scientifiques et industriels se multipliant.

La méfiance des écologistes est née de ce traumatisme : elle s'est construite comme une résistance à la technique, comme une peur d'aller trop loin et trop vite vers l'inconnu, comme un refus du monde moderne. Ces écologistes radicaux condamnent le fait que les sciences et les techniques recèlent en elles le moyen de transmuter du tout au tout la condition humaine. Ils ont un trait psychologique marqué : ils refusent de faire confiance aux hommes et au temps. Ce refus est l'une des caractéristiques du discours de droite. Dans ce type de discours, le présent devient odieux car il constitue une étape de la dégradation d'un modèle d'origine valorisé comme un paradis, un âge d'or perdu sous les coups de la modernité.

LA FIN DE L'IDÉOLOGIE DU PROGRÈS

Dans un sens, ces militants se placent dans la continuité d'une forme de conservatisme « par nécessité ». Ce conservatisme est au cœur de la méfiance écologiste, au cœur de cette peur d'aller trop vite et trop loin vers l'inconnu. Il est particulièrement à l'œuvre dans le rejet par les écologistes des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), voire dans l'usage de certains vaccins. Cette idéologie

s'exprime également dans le rejet des élites et du technocratisme, ainsi qu'à travers le refus de considérer comme légitimes les choix politiques de ces élites, qui exposeraient l'opinion publique à des risques technologiques majeurs, en particulier nucléaires, ou sanitaires, avec l'obligation vaccinale. Hans Jonas affirmait, à la suite de Martin Heidegger, que les moyens déployés par la technique dépasseraient les compétences et les objectifs de l'homme. Il soutenait aussi que la technique échappe à l'homme, devenant autonome et assujettissant l'humanité.

Cette méfiance a été théorisée et conceptualisée dès les années 1950 par le philosophe, et ex-étudiant de Martin Heidegger dont il subit manifestement l'influence, Günther Anders. Celui-ci est vite devenu, au travers d'un livre comme *L'Obsolescence de l'homme*, paru en 1956, le théoricien d'un catastrophisme planétaire. Ce catastrophisme est présent dès les origines de l'écologie politique. L'emprise de la technique sur les sociétés contemporaines fut critiquée par des intellectuels aussi différents que Heidegger, Jünger, Ellul, Mumford, Habermas, Marcuse, Hottot, Schumacher, Arendt, Roszak, Illich, etc. Cette hubris, cette démesure technologique, serait couplée, selon les penseurs écologistes, à un pillage systématique des ressources naturelles : le modèle occidental de développement, fondé sur une exploitation intensive et extensive illimitée des ressources, détruit la planète. Ce phénomène est aggravé par le risque de surpopulation mondiale qui augmente considérablement les déséquilibres industriels, démographiques et écologiques entre les pays développés et ceux en voie de développement, c'est-à-dire des

Le modèle occidental de développement, fondé sur une exploitation intensive et extensive illimitée des ressources, détruit la planète.

pays dont les Occidentaux jaugent la richesse à l'aune du développement économique.

Les écologistes refusent d'assimiler l'évolution technique au progrès et tendent à redéfinir la notion de « progrès », faisant leur affirmation d'Heidegger sur le fait que la « science ne pense pas ». Pour les éléments les plus radicaux des écologistes pessimistes, le productivisme serait la manifestation d'un nihilisme effréné, d'une pulsion destructrice. Surtout, les bienfaits de la technique seraient en fait une malédiction : nous sommes devenus dépendants de ces derniers, et leur démesure risque de nous détruire... Dans un tel discours, l'« avenir » devient le synonyme d'une « menace de malheur ». Dès lors, toute innovation scientifique devient suspecte. Nous sommes passés de l'image de Prométhée déchaîné, qui caractérise le déploiement de la technoscience occidentale à l'image d'un Prométhée emprêtré » (pour reprendre le titre d'un livre de Jean-Jacques Salomon)... L'idéologie écologique signe la fin de celle du progrès : la cosmologie écologique fait de l'avenir un porteur d'inquiétudes et non plus de promesses.

UN CONSERVATISME

Les peurs des écologistes, notamment chez William Vogt, Fairfield Osborn, René Dumont ou Paul Erlich, sont très idéologiques et partisans. C'est le cas particulièrement de la peur démographique, la fameuse « Bombe P » des années 1970. Tous les auteurs précités amplifiaient la double révélation de la taille et de la croissance mondiale, bien vite transformées, par le biais du concept mathématique d'exponentielle, en un véritable déluge apocalyptique : Malthus était confirmé, la gigantesque disproportion entre la population et



les ressources disponibles aboutissait inéluctablement à la misère, à la famine, à la guerre. Mais aucun de ces militants n'a pris en compte la baisse de la natalité des populations occidentales, ni la transition démographique des pays dits émergents...

Ces militants radicaux revendiquent un antilibéralisme tant économique que politique. Certains d'entre eux considèrent d'ailleurs que le libéralisme et l'écologie sont inconciliables. En effet, selon ceux-ci, le libéralisme, étant à l'origine de la mondialisation et prônant l'universalisme, détruit à la fois les identités nationales et la nature par son éloge du marché sans entrave et son consumérisme productiviste. Le libéralisme y est vu comme une idéologie reposant exclusivement sur la liberté, qu'elle soit économique ou politique, une liberté qui met en péril les modèles holistes des sociétés traditionnelles. En énonçant cela, ces écologistes se placent dans deux filiations conjointes, directes ou non, anti-Lumières : l'une, de droite, sous l'influence de Martin Heidegger, et l'autre, de gauche, sous les influences de Max Horkheimer et Theodor Adorno. Il y a chez eux une sorte de nostalgie romantique qui n'est pas assumée : chez les deux, l'anticapitalisme se transforme en un pessimisme culturel technophobe.

En condamnant le libéralisme, à l'origine de nos sociétés modernes contemporaines, les écologistes radicaux peuvent être vus comme des nostalgiques d'un âge d'or holiste et mystique. Dans un tel système, l'individu n'existe pas en tant que tel mais s'insère dans un nœud de relations sociales, tandis que les solutions médicales sont à trouver dans la nature (la « médecine holistique » qui fonctionne par analogie et qui utilise l'homéopathie et la phytothérapie). Cet holisme écologique étend ses nœuds de relations au-delà de la sphère humaine pour englober l'environnement, l'écosystème dont il devient indispensable de défendre l'intégrité. Pour défendre une telle vision du monde, il devient nécessaire de s'émanciper de l'idéologie du progrès, ce que font d'ailleurs les partisans de la décroissance.

Ces écologistes ont aussi pris acte de la fin des « grands récits » et le soubassement progressiste des Lumières. Certains militants écologistes, comme Antoine Waechter dans *Dessine-moi une planète. L'écologie, maintenant ou jamais* (Albin Michel, 1990), défendent l'idée que les références de la pensée écologiste n'ont aucune parenté avec le socialisme ou avec le libéralisme économique, les deux ayant en commun la même foi dans

les capacités inépuisables de la planète et dans un progrès technologique salvateur, la même adhésion à un ékonomisme dominant, et les mêmes conceptions matérialistes du bonheur, toutes héritées des Lumières. Plusieurs valeurs défendues par les écologistes radicaux se situent d'ailleurs clairement à droite de l'échiquier politique : l'écologie conservatrice et radicale défend à la fois une dimension spirituelle, des valeurs contre-révolutionnaires, une radicalité antimoderne, un antihumanisme et un éloge de l'enracinement.

DERRIÈRE LA MÉFIANCE, LA DÉFENSE DE L'IRRATIONALISME

Le discours de la méfiance masque, à peine, chez certains écologistes, l'éloge d'une pensée prémoderne que nous pouvons qualifier de « magique » sans excès. En effet, ces militants défendent une conception irrationnelle de l'agriculture et des relations entre les humains et les animaux. Nous retrouvons cette idée dans l'attrait pour l'agriculture biodynamique de Rudolf Steiner. Celui-ci était un ésotériste, fondateur de l'« anthroposophie », qui développa une approche spiritualiste de l'homme et de l'univers, et posa les bases d'une agriculture respectant les réciprocitys et les interactions entre l'homme,

l'animal, la plante et la Terre. Dans les années 1920, il a théorisé l'« agriculture biodynamique », forme d'agriculture non-conventionnelle, censée assurer la santé du sol et des plantes pour procurer une alimentation saine aux animaux et aux hommes. Par là même, la pratique « biodynamique » rejette l'agriculture intensive et industrialisée car elle se fonde sur une compréhension des lois du « vivant » acquise par une vision qualitative-globale de la nature, et sur le concept ésotérique de correspondance. Cette pratique anthroposophe est très utilisée par ceux qui adhèrent à l'agriculture biodynamique et par certains tenants de la décroissance, en particulier par l'agriculteur écologiste et mystique Pierre Rabhi.

L'anthroposophie, fort à la mode chez les écologistes, met également en avant les médecines douces. Il existe ainsi une section médicale au sein de l'Université libre, la structure scientifique de la Société Anthroposopique, dont les missions sont de se consacrer à la « recherche » médicale et pharmaceutique (comme elle n'a rien de scientifique, les guillemets sont de rigueur) et de former les thérapeutes à la médecine anthroposopique, souvent homéopathique et fonctionnant par analogie. L'anthroposophie promeut le droit des patients au libre choix de leurs soins et se bat pour la défense des médecines « complémentaires ». Rudolf Steiner était convaincu qu'il existait une physiologie occulte. Les questions médicales l'intéressaient depuis les années 1910. Un an avant son décès dû à un cancer du tube digestif mal soigné, Steiner créa sa société de produits pharmaceutiques anthroposopiques (homéopathiques, phytothérapie et herboristerie), Weleda. Le décès de Steiner montre les limites très rapides de cette forme

de médecine, voire sa dangerosité... Elle participe aussi aujourd'hui à la campagne anti-vaccins qui fait des ravages dans les pays occidentaux au péril de la santé publique. Ainsi, en 2015, des enfants scolarisés dans une École Waldorf alsacienne ont fait un voyage à Berlin et ont ramené la rougeole, créant une polémique sanitaire, largement reprise par la presse locale : 150 d'entre eux ont en effet contracté la maladie suite au refus de la vaccination par les parents. Nous trouvons aussi dans cet irrationalisme écologique l'idée d'une nature vivante. Certains écologistes souhaitent transformer la défense de la nature en une sorte de « devoir sacré »

qui irait de pair avec l'acceptation d'une transcendance écologique, c'est-à-dire concrètement d'une conception spiritualiste de l'écologie, qui s'imposerait à l'activité humaine. L'avenir de

l'homme et celui de la Terre seraient homéotéliques, c'est-à-dire soumis aux mêmes fins : il faut élaborer une nouvelle religion. Cette forme de spiritualité s'inspire de l'hypothèse Gaïa de Lovelock, qui propose par son panthéisme une nouvelle cosmologie qui ré-enchant le monde. Dans ce type de discours, la transcendance n'émane plus de Dieu, du divin, mais de la « Nature ». La religiosité écologique devient alors une sensibilité à la vulnérabilité de l'existence humaine, proche, en un sens, de l'animisme. En ce sens, la re-sacralisation de la nature proposée par certains écologistes renvoie moins au sacré païen « classique » qu'à une tradition ésotérique qui met surtout l'accent sur le lien entre l'homme et

La re-sacralisation de la nature proposée par certains écologistes renvoie moins au sacré païen « classique » qu'à une tradition ésotérique qui met surtout l'accent sur le lien entre l'homme et la nature.

la nature.

L'irrationnel méfiant de certains écologistes est donc une vision du monde très construite, que nous pourrions qualifier de « rationalité irrationnelle » et qui doit être analysée comme une réaction aux Lumières. Ainsi, un groupe comme Pièces et main d'œuvres, référence à la fois pour une extrême gauche antimoderne et pour la Nouvelle Droite heideggerienne (Alain de Benoist, la revue *Krisis*), extrêmement anti-Lumières, propose des argumentaires très serrés, très rationnels somme toute par certains aspects, quant à la critique de la technique et de la modernité. En

conséquence, cette « rationalité irrationnelle » peut et doit être vue comme une volonté de retour à un état premier, c'est-à-dire à un état de nature de type rousseauiste dans lequel l'homme vivrait en harmonie

avec une Nature qui lui donnerait tout. L'imaginaire véhiculé par ce mode de vie parcimonieux, ou frugal, antimoderne et magique s'inscrit dans un cadre réactionnaire dans la mesure où il promeut un mode de vie traditionnel largement idéalisé, voire totalement réinventé. Dans une telle vision du monde, où le présent est odieux en ce qu'il est une étape de la dégradation d'un modèle originel survalorisé, comment comprendre cette nostalgie d'une société traditionnelle, figée, organique, immuable, antiscientifique ? Comment comprendre cette volonté d'utiliser des pratiques qui relèvent du mysticisme et de la magie ? Ces questions méritent d'être posées.

POUR UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE ET RÉPUBLICAINE

*Michel Marchand*¹ • **Le regard que l'homme porte sur la nature remonte à la nuit des temps et toutes les sociétés humaines vivent avec une représentation de leur rapport à la nature pour parler du temps qu'il fait, de la vie des animaux et des plantes¹.**



Notre société occidentale a apporté une connaissance de l'histoire naturelle et une compréhension du monde vivant dès l'Antiquité et c'est au milieu du 19^{ème} siècle, en pleine révolution industrielle à l'époque de Darwin et Marx, que naît l'écologie, concept scientifique pour désigner la science des relations des êtres vivants avec leur milieu². Une grande rupture intervient à cette période : le lien qui existait auparavant entre l'homme et son environnement va être remplacé par un principe de domination et d'exploitation conduisant à une dégradation des milieux naturels et à l'extermination de certaines espèces animales. La dégradation de l'environnement se poursuit au 20^{ème} siècle à des rythmes sans précédents qui n'ont plus rien à voir avec l'échelle

du temps de la nature. Dans le passé, des crises écologiques ont pu jouer un rôle décisif dans l'effondrement de certaines civilisations⁴. Il ressort des cas connus une conclusion essentielle, la dégradation de l'environnement ne joue un rôle décisif qu'en interactions avec d'autres facteurs sociaux : crises écologiques et crises sociales sont toujours intimement liées. Parler aujourd'hui d'écologie populaire nécessite d'intégrer la dimension sociale. L'écologie populaire doit constituer un horizon de libération pour tous et présenter un horizon positif pour le pays.

LA CRISE ÉCOLOGIQUE : L'ENVIRONNEMENT VA MAL

L'emprise de l'homme sur l'ensemble des grands compartiments de la

planète, les roches, les sols, l'air, l'eau, le vivant a été majeure durant le 20^{ème} siècle⁵. L'homme est devenu une force d'évolution bouleversant les processus géologiques, modifiant les cycles de l'eau, prélevant les stocks énergétiques fossiles, changeant la composition de l'atmosphère et induisant des modifications du climat à l'échelle planétaire, agissant sur la biosphère à la fois sur un plan quantitatif (extermination d'espèces animales) et qualitatif (érosion de la biodiversité). Toutes ces évolutions majeures, liées aux activités humaines, se placent dans un contexte de mondialisation, et leur caractéristique essentielle n'est pas la nouveauté, mais plutôt l'ampleur et l'intensité. C'est ainsi que la crise écologique est définie par le terme d'*anthropocène*⁶ (ou l'ère de l'homme si l'on se réfère à l'homme en général) ou de *capitalocène*⁷ (si l'on se réfère au système économique qui en est la cause).

Si le charbon a été la cause principale de la pollution atmosphérique jusqu'à la fin de la première moitié du 20^{ème} siècle, elle est à présent principalement due à la circulation automobile dans les grandes cités. Plus d'un milliard de personnes respirent un air malsain et, sur l'ensemble du 20^{ème} siècle, le nombre de personnes victimes de la pollution atmosphérique est estimé entre 25 et 40 millions. Les

¹ Michel Marchand, retraité et auparavant chercheur à IFREMER où il travaillait sur les aspects de pollutions chimiques marines chroniques ou accidentelles (Amoco Cadiz, Erika). Il a terminé cette activité de chercheur comme Directeur de recherche et responsable du programme de surveillance environnementale et sanitaire des eaux littorales. Il en a rédigé l'ouvrage *L'Océan sous haute surveillance* (Ed. Quae, 2013).

Il a coécrit avec Aurélien Bernier *Ne soyons pas des écologistes benêts* (Ed. Mille et Une Nuits, 2010)

Actuellement, il participe à Marseille à un groupe actif d'écrivains publics pour faciliter aux personnes précaires leurs accès aux droits.

² Philippe Descola (2005) *Par-delà nature et culture. Bibliothèque des sciences humaines*, Ed. Gallimard

³ Jean-Paul Deléage (1991) *Une histoire de l'écologie. coll. Points Science*, Ed. La Découverte

⁴ Jared Diamond (2006). *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Coll. Essais, Ed. Gallimard

⁵ John McNeill (2010) *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XX^e siècle*. Ed. Le Champ Vallon

⁶ Idée avancée par Paul Crutzen, prix Nobel de chimie en 1995

⁷ Armel Campagne (2017) *Capitalocène. Aux origines historiques du dérèglement climatique*. Ed. Divergences

grands complexes industriels étendent la pollution de l'air à une échelle régionale, voire transfrontalière, induisant les pluies acides qui affectent la végétation terrestre (forêts) et de nombreuses espèces de la vie aquatique. A l'échelle planétaire, les émissions de gaz à effet de serre jouent un rôle clé dans le changement climatique. A cette dimension d'espace (local, régional, planétaire), il convient d'ajouter la dimension temporelle. L'inertie du système sur le changement climatique par rapport aux émissions de CO₂ dans l'atmosphère se mesure sur plusieurs siècles, voire sur un millénaire pour l'acidification de l'eau de mer par la dissolution du CO₂ atmosphérique. L'humanité a transformé l'hydrosphère comme jamais auparavant, consommant et détournant l'eau à une échelle inconcevable aux époques précédentes. L'irrigation a modifié la production agricole, l'utilisation des eaux souterraines s'est souvent apparentée à une exploitation minière, permettant des activités agricoles tant que les réserves étaient suffisantes. La détérioration de la qualité des eaux au niveau bactériologique et chimique (métaux, hydrocarbures, pesticides, ...) qui était auparavant une affaire locale, s'est peu à peu étendue pour endommager les lacs, rivières, eaux souterraines et eaux côtières. La pollution des eaux a fait des dizaines de millions de victimes au 20^{ème} siècle et demeure le problème de pollution le plus coûteux pour l'humanité. L'approvisionnement des villes en eau potable est un élément décisif dans l'évolution de la vie urbaine.

L'élément qui a le plus fortement marqué l'histoire environnementale du 20^{ème} siècle n'est pas l'accroissement de la population (passant de 1,6 à 6 milliards de personnes) mais le système énergétique basé sur l'usage

des énergies fossiles. La consommation d'énergie n'a fait qu'augmenter durant la dernière décennie et l'usage des combustibles fossiles reste très enraciné, non seulement dans la production industrielle, les transports, l'habitat, mais également dans la production alimentaire (agriculture intensive mécanisée et basée sur les intrants).

Malgré les deux grandes conventions internationales sur le climat et la biodiversité signées en 1992 à Rio, le début du nouveau siècle n'a pas vu de changements susceptibles de modifier l'histoire environnementale à venir. Les idéologies économiques demeurent inchangées. Et l'impact le plus important sur l'environnement est l'impératif de croissance. Par ailleurs, le glissement économique et géopolitique s'est opéré vers la Chine et l'Inde. La moitié du béton mondial est coulé en Chine, et ce pays est devenu l'usine du monde, quasi exclusivement à l'intention des pays riches consommateurs des biens et des services. Rejeter vers ce

pays la responsabilité de l'urgence environnementale n'a aucun sens, si l'on n'associe pas les politiques de délocalisations et du libre échange du commerce international⁸.

Dans ce contexte, l'écologie politique n'a pas réussi à convaincre malgré le fait qu'elle se soit construite comme une critique de la société industrielle et de ses aspects productivistes et de consommation. Placer l'écologie dans le débat politique en lien avec le système économique dominant a fait surgir des mots clés : développement durable, capitalisme vert, économie verte, finance verte. Pour illustrer l'impasse actuelle, on ne peut que renvoyer à l'ouvrage d'Antonin Pottier⁹, *Comment les économistes réchauffent la planète*, qui montre comment l'analyse économique coût-bénéfice (les coûts supportés n'ont de sens qu'au regard des bénéfices qu'ils apportent) minimise la gravité du changement climatique (avec un réchauffement aux environs de 5°C, les dommages économiques seraient en-dessous de 5 % du PIB !). Pour les économistes néolibéraux, le



⁸ L'article 3.5 de la Convention sur le climat stipule : « ... Il convient d'éviter que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques... constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires et injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce ».

⁹ Antonin Pottier (2016) *Comment les économistes réchauffent la planète*. Ed. Seuil

réchauffement climatique devient un phénomène anodin à côté de la crise de la dette en Grèce qui a provoqué une diminution de 25 % de son PIB entre 2007 et 2014. Un proverbe japonais rappelle « *si votre seul outil est un marteau, tout ressemble à un clou* »¹⁰. Si pour les économistes néolibéraux, le seul outil est la croissance, tout ressemble donc à un besoin de croissance.

LA CRISE SOCIALE : SI L'ENVIRONNEMENT VA MAL, LES GENS AUSSI

Mais la croissance peut se révéler être un leurre pour l'humanité, non pas pour la richesse produite mais pour sa répartition. Selon un rapport publié fin 2017, piloté notamment par Thomas Piketty¹¹ sur la base des données

disponibles sur le site de WID (*World Inequality Database*), la tendance montre que, depuis une quarantaine d'années, les inégalités augmentent dans presque tous les pays du monde¹². Entre 1980 et 2016, les 1 % les plus riches ont capté 27 % de la croissance mondiale et les 50 % les plus pauvres, pour leur part, n'ont reçu que 12 % des richesses créées. À l'horizon 2050, ces inégalités devraient se renforcer. Pour expliquer cette évolution, les auteurs du rapport pointent un facteur déterminant, la privatisation des capitaux : « *Dans les dernières décennies, les pays sont devenus plus riches, mais les gouvernements sont devenus plus pauvres* » (« pays » regroupant ici richesse publique et privée). Dans la plupart des pays riches, le patrimoine public est devenu négatif (plus de dette que d'actifs), une situation qui « *limite la capacité des États de réguler l'économie, redistribuer les revenus et freiner la croissance des*

inégalités ».

Donnons quelques exemples pour illustrer le niveau de ces inégalités au niveau mondial : 731 millions de personnes en emploi vivent ou plutôt « survivent » avec moins de 3 dollars par jour et 301 millions si l'on considère le seuil d'extrême pauvreté, à moins de 2 dollars par jour. Même si des progrès ont été réalisés, 844 millions de personnes (11 % de la population mondiale) n'avaient pas accès à l'eau potable en 2015. Au niveau de l'alimentation, 815 millions de personnes demeurent sous-alimentées dans le monde. Si les progrès de l'électrification sont spectaculaires, il n'en demeure pas moins que 15 % de la population mondiale (plus d'un milliard de personnes) est privée d'électricité. L'analyse de la densité de

Deux millions de personnes vivent avec moins de 700 par mois et plus de 200 000 vivent dans des logements indignes ou à la rue.

médicins par pays livre une vision d'ensemble assez fidèle des inégalités de santé dans le monde. Les pays riches de la planète se caractérisent par un nombre de médecins supérieur à 25 pour 10 000 habitants (52 en Autriche, 42 en Allemagne, 40 en Russie, 39 en Italie et Espagne, 32 en France). En bas de l'échelle, les pays d'Afrique, et plus particulièrement de l'Afrique de l'Est, se distinguent par un effectif médical très faible, généralement un médecin pour 10 000 habitants.

En France, les inégalités structurent de plus en plus la société française. Depuis l'An 2000, les riches s'enrichissent et les plus pauvres s'appauvrissent : les 10 % les plus riches perçoivent plus du quart des revenus tandis que les 10 % les plus pauvres moins de 3 %. La répartition du patrimoine s'en ressent logiquement puisque que les 10 % les plus riches possèdent près de la moitié du patrimoine. Deux millions

de personnes vivent avec moins de 700 €/mois et plus de 200 000 vivent dans des logements indignes ou à la rue (source : Observatoire des inégalités). Les conséquences dans le système éducatif vont dans le même sens : près de la moitié des enfants qui décrochent du système scolaire sont des enfants d'ouvriers, et, dans l'enseignement supérieur, si 1 étudiant sur 3 a des parents cadres, ce rapport n'est que de 1 sur 10 pour un étudiant qui a des parents ouvriers. L'espérance de vie d'un cadre (83 ans) est de 6 ans supérieure à celle d'un ouvrier (77 ans). Dans une telle situation, la pauvreté¹³ concerne à présent 9 millions de personnes, soit 14 % de la population française. Si Emmanuel Macron parle de « *pognon de dingue* » pour évoquer les minima sociaux perçus par plus de 4 millions de personnes, il n'en demeure pas moins que la majorité des français estime à plus de 80 % qu'il faut maintenir le niveau des prestations sociales. Le système de protection sociale fait reculer d'environ 10 points le taux de pauvreté qui est de 24 % avant redistribution. Un autre critère, la privation matérielle sévère, pointe les personnes et les ménages qui n'arrivent plus à payer le loyer, doivent se passer de chauffage, de nourriture, de vacances, de téléphone pour boucler les fins de mois. Cet autre critère de pauvreté touche 4,4 % des familles (la moyenne européenne est de 7,5%). Concrètement l'effort collectif de la France pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion est évalué à 57 milliards d'euros, ce qui reste en deçà de l'évasion (fraude et optimisation) fiscale.

La protection sociale est basée sur le régime de la Sécurité sociale¹⁴ qui réunit les organismes chargés de verser les prestations sociales aux personnes assurées au travers de leur affiliation professionnelle (salariés du secteur

¹⁰ Cette citation est aussi attribuée au psychologue américain Abraham Maslow « *j'imagine qu'il est tentant, si le seul outil que vous avez est un marteau, de tout traiter comme si c'était un clou* ». Ce propos stigmatisant la déformation professionnelle est également attribué à Albert Einstein.

¹¹ Thomas Piketty (2013) *Le capital au XXI^e siècle*. Ed. Les livres du nouveau monde

¹² On peut retrouver de nombreuses données sur l'Observatoire des inégalités <https://www.inegalites.fr/monde>

¹³ Le seuil de pauvreté monétaire concerne les personnes qui vivent avec moins de 60 % du revenu médian, soit un peu moins de 1 000 € par mois pour une personne seule ou 1 500 € pour un couple.

¹⁴ Olivier Nobile et Bernard Téper (2017) *Pour en finir avec le trou de la Sécu, repenser la protection sociale au XXI^e siècle*. Ed. Éric Jamet

privé, secteur agricole et indépendants), le dispositif étant structuré en quatre branches : maladie, famille, retraite et accidents du travail et maladies professionnelles. Le principe de base qui a conduit à sa mise en œuvre en 1945 est l'application du principe de solidarité - à chacun selon ses besoins, chacun y contribue selon ses moyens -. Le fondement du financement de la Sécurité sociale est basé sur la cotisation sociale, principe qui est considéré par le patronat comme une « charge » alors qu'elle représente le salaire socialisé, environ 40 % de la rémunération totale versée aux salariés. Cette précision est importante, car toute prime versée aux salariés, tout allègement ou exonération de "charges" aux employeurs contribuent à une diminution du budget pour la protection sociale. Ce budget était de 639 Mds € en 2011,

qui représente plus d'une fois et demie le budget de l'État. Les dépenses représentent la couverture socialisée des besoins réels de la nation. Réduire les salaires, précariser les conditions du travail (travail précaire, travail partiel) au titre de la compétitivité des entreprises conduit mécaniquement à accentuer les inégalités et la précarité. Envisager la réduction de la protection sociale accentue la pauvreté. Réduire ou supprimer les services publics contribue à détruire la cohésion sociale. C'est bien sur cette logique mortifère d'aggravation constante des inégalités que se situe le terrain du mouvement des revendications sociales des Gilets jaunes.

LA CRISE DÉMOCRATIQUE : L'ABSENCE DE JUSTICE CLIMATIQUE ET DE JUSTICE SOCIALE CONDUIT À UNE RUPTURE AVEC LE MONDE POLITIQUE DES RESPONSABLES QUI NOUS GOUVERNENT

Les appels à la raison ne datent pas d'hier, si l'on se réfère à la publication en 1972 du rapport du Club de Rome, appelé à tort Halte à la croissance ? *Rapport sur les limites de la croissance*¹⁵. En 2015, L'Encyclique du pape François, *Laudato Si*, exprime les mêmes préoccupations sociales et environnementales : « Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement

Le lien entre crise écologique et crise sociale se retrouve en France dans le mouvement de contestation des Gilets Jaunes lorsque le Gouvernement a voulu imposer une fiscalité écologique sans justice sociale.

pour écouter tant la clameur de la Terre que la clameur des pauvres ». Fin 2017, ce sont 15 000 scientifiques qui signent un appel, *Avant qu'il ne soit trop tard*¹⁶. Rien n'y fait.

La dernière COP 24, qui s'est tenue en décembre 2018 à Katowice en Pologne, s'est déconnectée de l'urgence climatique et un gouffre s'est creusé entre la réalité du réchauffement de la planète et l'action politique, certains avançant même l'idée que tout le monde avait l'air de s'en foutre. Devant la répétition de chaque échec annuel, la pétition *L'affaire du siècle* lancée en faveur d'un recours contre l'État pour "inaction climatique" a franchi la barre des deux millions de signatures en France. D'autres États comme les

Pays-Bas et la Colombie ont déjà été assignés en justice pour des raisons similaires. La procédure historique au Pays-Bas engagée en 2015 a particulièrement inspiré les associations à l'origine de la pétition en France. Les plaignants demandent à ce que leur Gouvernement prenne des mesures pour réduire les émissions de CO2 aux Pays-Bas de 40% d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 1990. À la suite de ce procès, la justice néerlandaise ordonnait à l'État de revoir ses objectifs. Le Gouvernement néerlandais fit alors appel de sa condamnation, mais la Cour d'appel de La Haye a confirmé le jugement le 9 octobre 2018.

Le lien entre crise écologique et crise sociale se retrouve en France dans le mouvement de contestation des Gilets Jaunes lorsque le Gouvernement a voulu imposer une fiscalité écologique sans justice sociale. La citation a fait florès : « Vous me parlez de la fin du monde, je vous parle de la fin du mois ». Ceci n'empêche pas que, dans leurs revendications, les Gilets Jaunes démontrent des préoccupations écologiques lorsqu'ils mettent en avant la nécessité de favoriser les petits commerces, de cesser la construction de grandes zones commerciales aux périphéries urbaines, de stopper la fermeture des dessertes ferroviaires locales, des bureaux de poste, écoles et maternités, de prioriser le transport des marchandises par voie ferrée, de mettre en place un réel plan d'isolation des logements, de taxer le fuel maritime et le kérosène de l'aviation. Les Gilets Jaunes refusent d'être les sacrifiés d'une transition écologique qui se décide sans tenir compte de leur situation.

La crise démocratique résulte d'une perte de confiance qui s'est peu à peu installée dans la société et il serait bien présomptueux d'en prédire les effets

et les conséquences. En revanche, il est possible de dater ce qui en fut le point de départ : le refus par la classe politique française (PS, UMP, EELV) de prendre en compte le résultat du référendum de 2005 à propos du Traité constitutionnel européen (TCE), pour lequel les électeurs restaient fidèles dans leur ensemble à l'idée d'une construction européenne, mais pas de cette Europe-là, fut un déni démocratique qui a marqué les consciences citoyennes¹⁷.

LES BASES D'UNE RECONSTRUCTION POUR UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE

Dans cet entrelacs de positions, d'écoles de pensées tant écologiques, sociales qu'économiques, ne pas choisir serait synonyme de renoncement, d'impuissance. Par conséquent, un choix s'impose. On peut partir d'une anecdote : le 11 décembre 2017, à la veille du Sommet de la finance internationale sur le climat voulue par Emmanuel Macron, Nicolas Hulot encore ministre fut qualifié par un auditeur de France-inter d'écologiste. Mais traître à qui, traître à quoi ? Avait-il quitté ou trahi son camp pour être accusé de cette manière ? De quel camp s'agissait-il ? S'il s'agit de celui de l'écologie, l'engagement de Nicolas Hulot ne peut raisonnablement être mis en doute en tant que tel. Aurait-il été traître à une classe sociale dont il se réclamerait ? Nicolas Hulot n'a jamais associé son combat écologique au combat social, sinon en se limitant à des considérations d'ordre général : nul engagement pour l'organisation de la vie sociale, la réduction des inégalités, les dégâts du productivisme, les effets délétères écologiques et sociaux du libre échange, des flux migratoires qui mettent sur les routes du monde



l'équivalent de la population française. L'écologie de Nicolas Hulot (l'homme public préféré, paraît-il, des Français) ne se prononce pas par rapport au système économique dominant, au prétexte du « ni droite, ni gauche », et ses propositions, comme celles d'autres écologistes du ni-ni, s'inscrivent donc dans le cadre du capitalisme néolibéral. Ces écologistes figurent comme partie des acteurs qui consentent au système économique dominant qui provoque aujourd'hui les trois crises écologique, sociale et démocratique.

Cette vision est incompatible avec l'objectif recherché au niveau environnemental et social. On ne peut plus s'accommoder de ce pilier de l'idéologie néolibérale, à savoir que plus les riches sont riches, plus la société dans son ensemble est prospère - cette fameuse et fumeuse théorie du « ruissellement » chère à notre président actuel. L'ouvrage de Wilkinson et Pickett¹⁸ démontre l'inanité de cette vision et avance deux points fondamentaux. Le premier

point met en évidence qu'à partir d'un certain niveau de richesse collective, l'augmentation supplémentaire de cette richesse produit beaucoup moins d'effets positifs que dans les pays plus pauvres où la croissance du PIB est une des conditions de l'amélioration du bien-être. Le début de l'effet asymptotique de l'espérance de vie avec le revenu national par habitant se situe vers 15 000 dollars par an. Le second point tient à la démonstration suivante : l'état de santé, l'espérance de vie, l'obésité, la santé mentale, la toxicomanie, les succès ou échecs scolaires, le bilan carbone, le recyclage des déchets, tous les chiffres vont dans le même sens : l'inégalité des revenus nuit de manière flagrante au bien-être de tous. La réduction des inégalités devient à ce titre un objectif politique majeur autant social qu'environnemental. On le sait depuis les travaux du sociologue et économiste américain Thorstein Veblen¹⁹, le modèle de consommation des plus riches sert de référence pour l'ensemble de la société. Les médias

¹⁵ Le premier rapport du Club de Rome paru en 1972, *The Limits of Growth*, fut un premier signal qui garde toute sa pertinence, voir Donella Meadows, Dennis Meadows et Jorgen Randers (2012) *Les limites à la croissance* (dans un monde fini). Le rapport Meadows 30 ans après. Ed. Rue de l'Échiquier

¹⁶ Bioscience et Le Monde, 13 novembre 2017

¹⁷ Ce refus du verdict des urnes ne fut pas le seul : en Irlande les électeurs furent appelés à revoter, en Grèce au lendemain de la victoire de la Coalition Syriza en janvier 2015, Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, n'hésitait pas à déclarer que « les choix démocratiques ne pouvaient modifier les traités européens ».

¹⁸ Richard Wilkinson et Kate Pickett (2013) *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*. Ed. Les Petits matins

¹⁹ Thorstein Veblen 1970 [1899] *Théorie de la classe de loisir* (traduction). Ed. Tel, Gallimard

et la publicité nous renvoient une norme de consommation qui n'est en fait accessible qu'à une toute petite minorité.

Il ressort de la situation actuelle un second constat, la coexistence entre un mode de production fondé sur l'accumulation du capital et un environnement humainement viable est impossible²⁰.

La dégradation de l'environnement n'est pas un accident, elle s'inscrit dans la logique du capitalisme. Le capital est devenu une valeur qui se développe de manière autonome, sans limites à sa propre extension et

sans aucune considération des limites d'un monde fini²¹. Cette dynamique d'accumulation du capital a secrété une « seconde nature » faite de tout ce qui constitue la société humaine mondialisée dont il est si difficile de s'extraire au point de citer la phrase attribuée au philosophe slovène Slavoj Žižek « *il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme* ». La promesse d'un « capitalisme vert » ou l'espoir d'un salut écologique par de nouvelles technologies ne sont qu'illusions. Le type d'ajustement prôné par cette promesse ne répond pas à la question essentielle posée par les deux auteurs « *Pourquoi la destruction du monde se produit-elle ?* », qui ajoutent qu'il est impossible de trouver des solutions réelles et durables si nous ne sommes pas capables de répondre à cette question. L'ouvrage *Ce que tout écologiste doit savoir du capitalisme* constitue une réflexion salutaire sur les finalités du combat écologique (la durabilité) et du combat social (l'égalité), les deux combats ne pouvant

se dissocier l'un de l'autre.

Il est tentant de rechercher un exemple concrétisant cette double exigence écologique et sociale. L'ouvrage de Wilkinson et Pickett (ref. 17) apporte un élément de réponse entre durabilité (ou soutenabilité) et maintien d'un niveau de vie élevé. Si on associe l'indice de développement humain (IDH) des

La règle verte est l'obligation de ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni de produire plus que ce qu'elle peut supporter.

Nations Unies qui combine l'espérance de vie, l'éducation et le PIB par habitant, et l'empreinte écologique par habitant, un seul pays, Cuba, parvient à obtenir une qualité de vie satisfaisante (IDH > 0,8) au moyen d'une empreinte écologique

viable au niveau mondial. Les revenus ont beau y être faibles, l'espérance de vie et la mortalité infantile de ce pays sont presque semblables à celle des États-Unis. S'il n'existe qu'un seul pays parvenant à combiner niveau de vie acceptable et économie durable, au moins que cet objectif est atteignable.

DES PRINCIPES ET DES SECTEURS CLÉS POUR UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE

La transition écologique. Celle-ci doit reposer sur un principe qui puisse rompre avec la logique du productivisme actuel. Il faut affirmer la priorité écologique sur l'intérêt économique. Cette affirmation s'appuie sur la notion d'empreinte écologique que l'on peut traduire notamment par le jour du dépassement. En 2018, ce fût le 1er août, date à laquelle l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en une année²². Une proposition qui fait sens par rapport à cette priorité est l'instauration de la règle verte²³ qui

permet une pensée globale, la gestion du temps des ressources naturelles et introduit dans le débat politique la question du temps long de la planification écologique. La règle verte est l'obligation de ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni de produire plus que ce qu'elle peut supporter. Les applications d'une telle règle sont nombreuses. Elle serait opposable à tout projet d'aménagement et permettrait d'interdire les projets de bétonisation de zones humides ou de terres agricoles, comme les nombreux projets de méga centres commerciaux (ex. Europacity au nord de Paris, Val Tolosa dans la banlieue ouest de Toulouse). La règle verte permettrait de s'opposer au suremballage et au tout jetable, manière de lutter contre les déchets ménagers et les déchets plastiques qui se retrouvent dans les océans, les estomacs des poissons et des oiseaux de mer. Les conséquences d'une telle approche se retrouvent au niveau du développement et de la réorientation des activités industrielles, impliquant un effort dans la recherche et la création d'emplois dans la réparation et le recyclage.

L'application de la règle verte n'est envisageable que si l'on s'oppose à l'un des piliers fondamentaux du néolibéralisme, à savoir le libre-échange. Celui-ci constitue une idéologie réactionnaire qui lie les peuples au capitalisme financier et productiviste de notre époque. Dans les faits, son bilan est désastreux sur de nombreux points : délocalisations, baisse des salaires pour maintenir la règle de compétitivité, désindustrialisation, chômage de masse, hausse de la pauvreté et des inégalités. En déplaçant la production là où les salaires sont les plus bas, là où la protection de l'environnement est la



plus faible, en obligeant à transporter les marchandises sur des milliers de kilomètres, le libre-échange est devenu un moteur important de la crise écologique. Pour imposer cette idéologie libre-échangiste, les partis de droite et sociaux-démocrates ont fait en sorte que, depuis les années 1980, le « protectionnisme » soit un mot tabou et exclue tout débat politique. Ceux qui l'emploient sont systématiquement assimilés à l'extrême-droite nationaliste. Le terme est aussi devenu synonyme de « retour à l'âge de pierre », de « guerre », de « fermeture des frontières ». Oser le protectionnisme n'est pas une utopie si celui-ci est construit comme un protectionnisme écologique et social²⁴. Poser les jalons d'un autre modèle d'échange international peut constituer un levier puissant pour garantir des droits sociaux élevés et surmonter la crise écologique.

Le travail. Le libre-échange est un instrument permettant le pillage d'un pays. La recherche du plus grand profit pour les entreprises dans un système non réglementé aboutit soit à un dumping social illustré par l'austérité salariale et la dégradation des conditions de travail, soit à une politique de délocalisation des activités productives

vers les pays à bas coût de main-d'œuvre, rendue possible par la libre circulation des capitaux, non seulement à l'échelle de l'espace européen par l'absence d'harmonisation sociale, mais également au-delà.

On assiste ainsi en France depuis plus de trente ans, avec la complicité de la classe dirigeante, à une désindustrialisation du pays. Un emploi industriel génère trois à douze emplois dans les services, l'inverse évidemment non. La désindustrialisation conduit au chômage de masse et à la désertification des emplois hors des grandes métropoles. Ainsi, plus de 2 millions d'emplois industriels ont été perdus durant les quarante dernières années. La part de l'activité industrielle dans le PIB est en chute constante : de 22% en 1970 à 11% en 2011²⁵. La désindustrialisation du pays est la conséquence de la gestion capitaliste par les classes dirigeantes : nationalisation quand ça va mal, privatisation quand l'entreprise est à flot. Le cas exemplaire est la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) qui a donné naissance en 1998 à Alcatel (télécommunications), Alstom (transport ferroviaire, turbines électriques) et Cegelec (électricité et électronique). La compagnie

américaine General Electric a acheté Alstom et son savoir-faire industriel dans le domaine des turbines électriques grâce à l'autorisation d'Emmanuel Macron dès que celui-ci est devenu ministre de l'Économie. On peut continuer dans cette lignée en évoquant les chantiers navals de Saint-Nazaire, le bradage de l'aluminium avec Péchiney, le rattachement de GDF à Suez. Tous ces exemples indiquent qu'une oligarchie financière a méthodiquement dépossédé le pays de la majeure part de son industrie, avec les conséquences économiques et sociales que l'on connaît. Tout récemment, l'ouvrage de Laurent Izard²⁶ complète le précédent constat de trente années de cessions du patrimoine public et privé, dans le secteur industriel, mais aussi dans le tourisme, les clubs de sport et l'agriculture²⁷.

Le processus de désindustrialisation observé en France alimente la crise sociale et peut sembler déconnecté des préoccupations écologiques. Or, il ne l'est pas et à deux titres. La désindustrialisation induit un chômage de masse, la multiplication des petits boulots, la précarisation de l'emploi, les bas salaires, ce qui, au-delà de la paupérisation de la société, fragilise

²⁰ Fred Magdoff et John Bellamy Foster (2017) *Ce que tout écologiste doit savoir à propos du capitalisme*

²¹ Au cours des trois derniers siècles, le capital s'est accru d'un facteur 134, cf. Thomas Piketty (2013) op cit

²² Ce jour de dépassement aurait eu lieu le 5 mai si le monde entier vivait comme les Français.

²³ La règle verte est la proposition politique de La France Insoumise à inscrire dans la Constitution. Pour sa présentation cf. Jean-Luc Mélenchon (2012) *La règle verte. Pour un éco-socialisme*. Ed. Bruno Leprince et Martine Billard (2018) *La règle verte, l'outil indispensable pour prendre en compte la priorité écologique*. Respublica, n° 868. La Charte de l'environnement intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité affirme trois principes : prévention, précaution et pollueur-payeur. L'application du principe de précaution est restreinte par l'introduction « à un coût économiquement acceptable ».

²⁴ Boris Bilia et Sandro Poli (2014) *Osons le protectionnisme. Une urgence sociale et écologique*. Ed. Bruno Leprince

²⁵ Jean-Pierre Escaffre et Raphaël Favier (2017) *La France se délite : Réagissons !* E. HD Diffusion

²⁶ Laurent Izard (2019). *La France à la découpe*. Ed. L'Artilleur

²⁷ À titre de comparaison, la Suisse restreint à 300 hectares les acquisitions de terres ; 40 % des terres agricoles en France sont détenues par le biais de sociétés par actions, 4 fois plus qu'il y a seulement une dizaine d'années.

chaque jour davantage son système de protection sociale conçu pour être financé non par l'impôt mais par la cotisation sociale. Les conséquences sur les conditions des soins de santé seront développés au point suivant. Les délocalisations déplacent les productions là où les salaires sont les plus bas, et obligent à transporter les marchandises sur des milliers de kilomètres, là où elles sont consommées dans les pays les plus riches. Elles constituent donc un moteur important de la crise écologique.

La santé. L'article premier de la Charte de l'environnement proclame que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé* ». Si, en France, la population a progressé de plus de 20 % entre 1990 et 2008, les affections cardio-vasculaires (3,3 millions par an), les cancers (1,8 million par an) ont augmenté quatre fois plus vite que la croissance de la population. Pour le diabète (1,8 million), c'est une augmentation cinq fois plus rapide. Quant aux affections psychiatriques de longue durée (1 million), la croissance serait encore plus grande si le néolibéralisme ne préférerait pas l'emprisonnement au traitement des pathologies.

Nous en connaissons globalement les causes: (i) la nourriture ultra transformée et l'agriculture productiviste avec ses pesticides et autres pollutions, (ii) la contamination chimique généralisée et les pollutions industrielles et agricoles (l'illustration du cancer de la prostate lié à l'usage de la chlordécone insecticide utilisé dans les bananeraies des Antilles françaises est un exemple²⁸), (iii) les inégalités sociales croissantes de toutes natures (salaires, santé, logement, etc.), (iv) la « macronisation » du travail et son développement au mépris de la recherche de la santé au travail, (v) les effets émergents (nanotechnologies,

ondes électromagnétiques, etc.), (vi) les effets dus au logement indigne, le tout renforcé par la précarité énergétique, (vii) les maladies professionnelles plus fréquentes pour les moins qualifiés. Chaque année, le nombre de personnes mourant prématurément de la pollution de l'air en Europe est supérieur au nombre de celles qui périssent dans des accidents de la circulation.

Deux arguments souvent entendus mettent en opposition crise écologique, compétition économique et protection sociale. Le premier argument postule que la croissance est nécessaire au financement de la Sécurité sociale. Or cette même croissance est l'une des causes de la dégradation environnementale. D'où cette question : que peut être une Sécurité sociale dans une société sans croissance ? Le second argument postule que la Sécurité sociale est une « charge sociale » : elle est présentée comme une dépense qu'il s'agirait de réduire au nom de la compétition économique. Dans ce contexte et pour résoudre le dilemme environnemental,

certaines propositions sont en faveur de mesures fiscales vertes afin de réduire les émissions polluantes et en même temps d'une diminution des cotisations sociales pour préserver l'emploi et la compétitivité. En d'autres termes, la contrainte écologique sommerait les travailleurs de réduire leur protection sociale. Comment sortir d'une telle impasse ? Plutôt que de céder à l'idée d'une impasse, avançons plutôt l'idée que Sécurité sociale peut rimer avec écologie²⁹, sachant qu'une telle proposition soulève un large débat qui engage toutes les composantes de la société.

Associer la rupture écologique et l'avenir de la Sécurité sociale repose sur plusieurs raisons. Tout le système de santé et de protection sociale a été construit avec comme menace principale les maladies infectieuses. Aujourd'hui, ce sont les maladies chroniques qui sont la principale menace³⁰. Il y a donc là matière à penser de façon écologique la rupture nécessaire en passant d'une logique de soins à une logique de



²⁸ Inserm (2010) *Exposition au chlordécone et risque de survenue du cancer de la prostate*. <http://www.inserm.fr/espace-journalistes/exposition-au-chlordecone-et-risque-de-survenue-du-cancer-de-la-prostate>

²⁹ Denis Bayon et Fabrice Flipo (Dir.) (2016) *La Sécurité sociale, une institution pour l'écologie ?* Actes du colloque, Paris, mai 2016, Ed. Atelier de création libertaire

³⁰ Grimaldi A., Caillé Y., Pierru F., Tabuteau D., (2017) *Les maladies chroniques. Vers la troisième médecine*. Ed. Odile Jacob

CAHIER DES AIDES LIÉES À L'ÉCOLOGIE

Dans ce numéro d'UFAL Info, nous inaugurons un nouveau support. Il s'agit d'un cahier central facilement détachable, reproductible et diffusable, dans lequel nous regroupons des informations concrètes sur les droits, outils, aides diverses existant ici ou là en rapport avec la thématique centrale du numéro et dont les lecteurs d'UFAL Info sont susceptibles de profiter.

Ce cahier comporte aussi des informations sur les actions de terrain des UFAL locales. Il se veut un média d'échange et de réciprocité illustrant les réalités de notre mouvement familial laïque. Nous espérons que ce cahier saura s'enrichir de toutes les contributions des militants de l'UFAL, car il est ouvert et destiné à être distribué au plus grand nombre.

CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le dispositif du **crédit d'impôt transition énergétique** est une réduction qui peut être appliquée au montant de l'impôt sur le revenu du contribuable qui a réalisé des travaux d'économie d'énergie.

Il a été mis en place le 8 février 2005 et a, depuis, permis à des centaines de milliers de Français, ou de personnes résidant en France, de réaliser à moindre coût leurs travaux d'économies d'énergie.

Pour 2019, vos travaux d'économies d'énergie éligibles vous permettront de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant s'élever jusqu'à 30% des coûts des travaux.

L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

L'**éco PTZ** ou **éco-prêt à taux zéro** est un prêt accordé aux propriétaires de logements anciens pour financer leurs travaux de rénovation énergétique. Le montant maximal de ce prêt, de même que la durée de son remboursement, varient en fonction du nombre de travaux inclus dans le projet de rénovation. Pour un projet incluant deux travaux, le montant maximal du prêt sera de 20 000€, remboursable sur 10 ans. Pour un projet incluant au moins trois travaux, le montant maximal du prêt sera de 30 000 €, remboursable sur 15 ans. Attention, les projets n'incluant qu'une seule opération **sont désormais éligibles au dispositif**. Il est aussi intéressant de signaler que l'**éco PTZ** est cumulable avec le crédit d'impôt.

LA PRIME ÉNERGIE

La **prime énergie**, aussi appelée **prime CEE**, est une aide pouvant couvrir jusqu'à 20% du coût de vos éco-travaux.

Son obtention n'est pas soumise à des plafonds de revenus et elle est l'aide la plus facile à obtenir.

La prime énergie est compatible avec la plupart des autres aides (CITE, aide Habiter Mieux Agilité de l'ANAH, Eco-PTZ...). Il faut demander la prime énergie (prime certificat d'économie d'énergie) avant de signer un devis, et les travaux doivent être réalisés par des professionnels certifiés RGE. Le matériel installé doit également respecter les critères de performance technique imposés par la réglementation.

Qui finance cette aide ? Depuis le Grenelle de l'Environnement, l'État oblige les distributeurs d'énergie à financer des économies d'énergie chez leurs clients via le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (ou CEE).

LES AIDES DE L'ANAH

Le rôle de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est de promouvoir le développement et la qualité du parc de logements privés existants. L'ANAH agit en faveur d'un *habitat solidaire* et favorise les actions à caractère *social et durable*.

Les chantiers de l'ANAH se concentrent aujourd'hui sur les *publics les plus modestes* et portent sur 5 points : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, la production d'une offre de logements à loyer maîtrisé, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes et l'humanisation des centres d'hébergement.

Par le biais de son bouquet d'aides « Habiter Mieux » constitué par « l'aide travaux ANAH », l'allocation de solidarité énergétique et les aides locales, l'ANAH parvient à prendre en charge jusqu'à 90% du montant totale de certains travaux.

LE PACTE ÉNERGIE SOLIDARITÉ

Le Pacte Énergie Solidarité est un programme de lutte contre la précarité énergétique. Il permet aux ménages, en fonction de leurs ressources, de réaliser **l'isolation des combles perdus pour 1€**. Ce programme est porté par EFFY, société spécialiste des services en efficacité énergétique, et est validé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE

Associé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts-de-France, le Crédit Coopératif offre, en exclusivité avec le livret REV 3, le moyen le plus simple de participer au développement de cette région, tout en constituant une épargne, et ainsi de prendre part à la Troisième Révolution Industrielle.

LIVRET CODEVair

L'épargne du livret CODEVair du Crédit Coopératif finance les prêts destinés aux particuliers qui souhaitent investir dans des équipements permettant de réduire leur consommation d'énergie : isolation thermique, chauffage aux énergies renouvelables (chaudières bois, insert, géothermie...), récupération d'eau de pluie, installations photovoltaïques, éoliennes individuelles...

CARNETS D'UFAL

Notre journal *UFAL Info* s'enrichit d'une rubrique dédiée aux bonnes pratiques. Toutes les UFAL locales et départementales sont invitées à partager leurs expériences, leurs initiatives. Un objectif double : mettre en valeur le dynamisme des militants de l'UFAL aux quatre coins de la France et faire connaître aux uns et aux autres des actions récurrentes ayant bien fonctionné.

BIENVENUE À L'UFAL BREST (29)

L'UFAL de Brest est due à la ténacité de Jean-Michel PAROT, jeune retraité habitant la presqu'île de Crozon, qui a contacté les adhérents isolés de l'UFAL dans la région de Brest et a su convaincre deux d'entre eux : Thierry NERZIC de la région de Morlaix et Thierry MAGNANT habitant Brest, qui participent donc à cette équipe fondatrice. Leur premier travail va consister à prendre contact avec l'UFAL de Moëlan-sur-Mer, qui vient de se manifester par l'organisation d'une réunion particulièrement

réussie, et de faire revivre l'UFAL départementale. A la suite, la voie sera ouverte pour qu'un représentant puisse intégrer le CA de l'UDAF 29. Connaissant la qualité de ces militants, tant sur Brest que sur Moëlan, l'UFAL en Finistère est en capacité de faire du très bon travail.

A noter que le 7 février, plus d'une centaine de spectateurs a participé à la soirée débat-cinéma « Les Invisibles » organisé conjointement par le cinéma Kerfany et l'UFAL de Moëlan.

BONNES PRATIQUES DE L'UFAL (54) POUR SES INTERVENTIONS LAÏCITÉ

L'UFAL Meurthe-et-Moselle (54) a récemment animé deux ateliers à l'ESPE (École Supérieure du professorat et l'Éducation) de Lorraine auprès de fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale de Master 1. Cette rencontre a permis de tisser des liens intéressants avec de futurs professeurs des écoles tout en les incitant à s'emparer de la question de la laïcité dans leur future pratique professionnelle.

Au cours de ces animations, l'UFAL est revenue sur les enjeux de la laïcité en milieu scolaire et a présenté un support pédagogique, spécialement conçu pour l'occasion, retraçant les fondements et enjeux de notre mouvement autour de la laïcité.

Ce diaporama est à la disposition des UFAL ayant besoin d'un outil méthodologique récent et efficace comme support de leurs propres interventions.

Le Diaporama ayant servi de support pédagogique est téléchargeable à partir du lien www.ufal.org/wp-content/uploads/2019/01/Diaporama-intervention-ESPE-2018_UFAL-54.pdf figurant également dans le numéro d'AGIR n°471.



L'UFAL A 30 ANS !

L'Union Nationale des Familles Laïques - UNAFAL a été créée le 18 décembre 1988. Elle a été déclarée à la Préfecture de Seine-Saint-Denis le 23 décembre 1988 avec parution au Journal Officiel le 8 février 1989, il y a tout juste 30 ans.

L'UNAF a refusé l'appellation UNAFAL à cause de la confusion avec l'UNAF. Le nom a donc été

changé en Union des Familles Laïques – UFAL et la construction d'un nouveau mouvement familial laïque a commencé, notamment avec les démarches pour avoir l'agrément UNAF qui sera obtenu le 21 septembre 1991.

Les 30 ans de l'UFAL seront fêtés samedi 1er juin au cours de notre Université Populaire Laïque à Lille.

Pour vous inscrire : ufal.org/upl-2019

Infos : ufalsiege@ufal.org

AFFICHAGE LIBRE : LA MAIRIE DE SAINT-MAUR EN VAL-DE-MARNE (94) MONOPOLISE LES PANNEAUX D'AFFICHAGE, L'UFAL CONTRE-ATTAQUE !



L'UFAL CHAVILLE (92) DÉFEND LA LOI DE 1905

Au cours d'une conférence-débat intitulée « La loi de 1905, faut-il la modifier ? » organisée le 30 janvier à Chaville, Hauts-de-Seine (92) Monique Vézinet (UFAL) et Martine Cerf (EGALE) ont évoqué les préjugés pouvant nuire à la notion de laïcité et rappelé les fondements de la loi de 1905. Lors de ces échanges, il a été souligné que, par définition, la laïcité s'adresse au citoyen et non aux communautés de croyants ou à leurs hiérarchies réelles ou supposées. Privilégier les contacts avec ces dernières est donc une erreur qui laisse de côté les athées, les agnostiques et les non-pratiquants soit au total, une large majorité de la population. Et privilégier une approche financière au moment où l'argent (paraît-il) manque, serait une autre erreur car les produits des impôts payés par tous doivent être prioritairement affectés au service de tous.

D'autres sujets d'actualité nécessitant éclaircissements et explications ont, par ailleurs, été, abordés : menus des restaurants scolaires, nécessité d'une meilleure visibilité de la laïcité, les situations associatives sous régimes de 1901 et 1905, quelques préjugés touchant la laïcité, les droits des femmes, la représentativité des associations culturelles et le respect du cadre légal par les hiérarchies ou accompagnants religieux.



DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ AU GRAND DÉBAT NATIONAL AVEC L'UFAL TOULON (83)

« Pourquoi notre démocratie républicaine génère-t-elle un tel désenchantement ? », « Faut-il rendre le vote obligatoire ? Et reconnaître le vote blanc ? » ou « Comment la démocratie est-elle vécue, ressentie ? Quel est le rapport du citoyen aux élus ? » ou encore « Comment redonner de la solidarité, de la justice et le sentiment que chacun partage et contribue à l'effort collectif ? » telles étaient les questions principales abordées devant le public venu nombreux assister à ces échanges citoyens le 1er février dans le cadre du Grand Débat National. Initié et animé par Alexandre Pichot et Christophe Haser, respectivement Président et Secrétaire de l'UFAL Toulon, en présence de la députée LREM du Var Cécile MUSCHOTTI, le débat, a permis d'imaginer des propositions concrètes qui, soumises à des votes, ont rendu des résultats sans appel ! Citons un quasi plébiscite pour le retour au septennat à mandat unique tandis qu'une large majorité de la salle a opté pour la reconnaissance du vote blanc tout comme l'introduction de la proportionnelle partielle lors des élections.



UFAL PARIS (75) : UN PROJET DE PROMENADE LAÏQUE

Le Budget Participatif qui atteint plus de 100 millions d'euros par an à Paris est un processus qui permet, pour les habitants ou les associations parisiennes, de décider d'une partie des ressources publiques. Via une plateforme en ligne, des projets aussi disparates que repeindre la Tour Eiffel en jaune ou végétaliser des murs d'école, sont déposés puis analysés en termes de faisabilité technique avant d'être soumis au vote (pour ceux qui répondent aux critères d'éligibilité). Pour 2019, l'UFAL Paris vient de déposer son projet : une promenade laïque dans la capitale en signalant les lieux ou monuments qui ont un lien avec la laïcité, et développant une application mobile à vocation d'éducation populaire avec des contenus historiques et éducatifs. Réponse courant avril.

CARNETS D'UFAL - Comment faire ? Envoyez des articles (avec photo si possible), des comptes rendus de vos actions à l'adresse suivante : ufalsiege@ufal.org
N'hésitez pas, le format est très libre et les démarches possibles très variées : conférences, ciné-débats, rédactions de brochures, interventions en milieu scolaire et périscolaire, permanences d'écoute, outils pédagogiques, etc.

UNIVERSITÉ POPULAIRE LAÏQUE

DU 30 MAI AU 2 JUIN 2019

FAITES LE
PLEIN DE
RÉPUBLIQUE!

CONFÉRENCES / DÉBATS
ATELIERS / CONCERT
HÉBERGEMENT ET
RESTAURATION SUR PLACE

MAISON STÉPHANE HESSEL
235 boulevard Paul Painlevé
ESPACE MARX
6B rue Roger Salengro
À LILLE (59800)

RÉSERVATIONS :
UFAL.ORG/UPL-2019



ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR L'UNION DES FAMILLES LAÏQUES
WWW.UFAL.ORG / CONTACT@UFAL.ORG / 01 46 27 09 25

En partenariat avec :

Liberté Hebdo

santé intégrant – y compris dans le financement – l'éducation à la santé, la diminution des facteurs de risque et les dépistages ; sinon il ne sera guère possible de faire face à la menace des maladies chroniques.

Il convient d'utiliser la protection sociale pour lutter contre les inégalités sociales afin de mieux assurer le pilotage par l'empreinte écologique. L'utilité des socles de protection sociale pour atténuer les effets des crises économiques sur les ménages individuels a été démontrée. Les mêmes mécanismes à l'œuvre en période de crise peuvent aussi faciliter les transitions écologiques, par exemple en protégeant les travailleurs licenciés qui cherchent un nouvel emploi ou qui entreprennent une reconversion. Il est difficile de démontrer un lien de causalité directe entre inégalités sociales et empreinte écologique. Il semble que le lien soit indirect : les pays les moins inégalitaires seraient des pays où les politiques environnementales sont les plus avancées (cf. les travaux des deux épidémiologistes Wilkinson et Pickett, ref. 17). La lutte contre les inégalités sociales est un enjeu fondamental pour le progrès des politiques environnementales.

Les transports. Le mouvement de protestation des Gilets jaunes a démarré sur la taxation du carburant aux seuls automobilistes, au motif de la transition énergétique, tout en laissant de côté la taxation du kérosène des avions et du fioul lourd du commerce maritime et des paquebots de croisière. À cette injustice délibérée, il faut ajouter les choix politiques qui sont faits en termes d'aménagement du territoire. L'usage de la voiture en milieu rural est directement en lien avec la disparition programmée des services publics ou des petits commerces dans les centres villes, ce qui rend indispensable les

déplacements dans les périphéries urbaines. Une écologie populaire doit intégrer le sens du concret et du quotidien de la vie des gens, pivot de toute politique pour le meilleur et pour le plus grand nombre.

Si l'on se limite au seul transport routier, il faut rappeler que la domination de la route pour le transport des marchandises accélère les atteintes à l'environnement (réchauffement climatique, pollutions) et génère des coûts notamment pour la santé publique. Selon l'OMS, la pollution de l'air coûte annuellement en France 3 milliards d'euros à la Sécurité sociale avec plus de 40 000 décès prématurés qui lui seraient imputables. Plus du quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont produits par les transports routiers dont l'augmentation n'a pas cessé depuis 1990. Les émissions de CO2 liées aux transports par route sont dues à plus de 20% aux véhicules lourds (camions, bus, cars) alors que ceux-ci ne constituent que 5% de la circulation.

La réforme du ferroviaire aurait dû intégrer les considérations environnementales et sanitaires³¹, ce qui n'a pas été le cas dans le projet gouvernemental axé sur un seul et même objectif : la concurrence et la privatisation de la SNCF, imposées par la Commission européenne. Si réforme il doit y avoir, une nouvelle donne est nécessaire, qui prenne en considération les enjeux écologiques et sociaux pour rééquilibrer les modes de transports et pratiquer une réelle politique d'aménagement du territoire au niveau du transport ferroviaire.

Le démantèlement actuel du réseau ferroviaire va se traduire par le transfert des lignes jugées non rentables aux

régions pour réduire le coût des dépenses d'entretiens supportées par l'État. Faute de financement, les Régions ne pourront faire face à une telle charge et 14 000 km de lignes sont menacées de fermeture. Le Gouvernement se dédouane de ses responsabilités, laisse la voiture individuelle répondre aux nécessités des citoyens (ce ne sont pas les solutions individuelles du type covoiturage qui régleront durablement la question du transport individuel) et fait la promotion du transport par autocars (cf. la loi Macron de 2015)

Une écologie populaire doit intégrer le sens du concret et du quotidien de la vie des gens, pivot de toute politique pour le meilleur et pour le plus grand nombre.

avec la société Ouibus, filiale de la SNCF, qui instaure volontairement une concurrence avec ses trains³².

La politique de l'ouverture à la concurrence a été adoptée en 2003 pour le

transport des marchandises. L'abandon des trafics du fret SNCF a conduit à un report massif vers le mode routier. Tout ceci est en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui étaient d'atteindre 25% du trafic de marchandises par des modes alternatifs (ferroviaire et fluvial) pour réduire les émissions de GES de 40% à l'horizon 2030. Avec la mise en concurrence, l'activité du trafic fret ferroviaire a baissé de 33% en 15 ans, entraînant sur la même période une augmentation de 1 800 000 camions sur les routes (un fret ferroviaire est équivalent à 50 camions sur les routes). Le report modal du transport des marchandises de la route vers le rail est une urgence environnementale, économique et sociale. Là encore, l'enjeu écologique et l'enjeu social sont indissociables, rendant nécessaire et légitime les luttes des citoyens, usagers et personnels pour la défense et la reconquête des services publics.

³¹ Nicolas Hulot, alors ministre de l'Écologie, devait considérer que la grève des cheminots n'était qu'une question de statut du personnel et de dette de l'entreprise SNCF, oubliant que les transports dans le quotidien de chacun et l'impact qu'ils portent sur l'environnement exigent une autre approche que la seule privatisation des chemins de fer. Le silence fut éloquent en la matière : pas un mot sur les enjeux écologiques de cette réforme n'était évoqué sur le site de son ministère.

³² Au moins, à l'époque où les gens voyageaient en train en première, seconde et troisième classe, les pauvres et les riches arrivaient à la même heure !

Le logement. Le nombre de personnes confrontées à la crise du logement ne cesse d'augmenter : 143 000 personnes sans domicile fixe (une augmentation de 50% en 10 ans), 4 millions de personnes mal logées et plus de 12 millions fragilisées par rapport au logement (locataires en situations d'impayés, précarité énergétique, effort financier excessif, etc.). Les expulsions locatives (plus de 15 000 personnes) surviennent toujours avec le concours de la force publique³³. Sur les 34,5 millions de logements en France, 4,5 millions sont des logements sociaux (13 %) et 1,8 millions de personnes sont en attente d'un tel logement.

Depuis plus de 40 ans, les Gouvernements successifs se sont désengagés du financement du logement social, et le dispositif ultra-libéral actuel adopté avec la loi ELAN (« *Évolution du Logement et Aménagement numérique* ») porte un coup fatal au logement social. Sans revenir sur la décision unilatérale de diminuer les aides personnelles au logement (APL) de 5 € pour tous les allocataires en octobre 2017, la seconde mesure a été la diminution de 60 à 100 € par mois des APL pour les locataires du parc social, diminution compensée obligatoirement sur les fonds propres des organismes de logement social, chiffré à 1,8 milliard €, se traduisant directement par des effets sur le quotidien des habitants avec la diminution de l'entretien et des travaux, par la non-construction de nouveaux logements sociaux (évaluée à 54 000) et la non-réhabilitation, notamment la rénovation énergétique de 103 000 logements qui ne se fera pas sans moyens suffisants. Le chèque énergie, en moyenne de 150 €/an, aide 3,6 millions de ménages aux revenus modestes à payer leur facture d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois...). Même

si en 2019 il augmente de 50 € et bénéficie à 2,2 millions de foyers supplémentaires, soit une aide pour près de 5,8 millions de ménages. Le compte n'y est pas pour les foyers les plus modestes qui se trouvent souvent dans l'incapacité financière de se chauffer.

La Confédération Nationale du Logement (CNL) s'est opposée à la loi ELAN en se basant sur les enjeux sociaux et écologiques pour une véritable politique du logement en France. Le droit au logement est un droit fondamental qui s'inscrit dans un service public du logement, et seuls les organismes de logement social sont en capacité de répondre aux besoins et non leur privatisation. Les HLM constituent un modèle de société, et le relèvement du plafond de ressources permettrait l'accès des ménages à revenu moyen au logement social, évitant ainsi la mise en ghetto des plus défavorisés (projet gouvernemental)³⁴.

Les exigences de respect de l'environnement deviennent de plus en plus pressantes à mesure que la crise écologique s'accroît. Participant au réchauffement climatique, le secteur du logement doit être mis à contribution. Un nombre important de logements, du fait de leur vétusté, constituent des passoires thermiques. La réhabilitation des logements anciens est donc indispensable pour réduire les frais de chauffage excessifs supportés par les occupants. Pour cela, il faut que les bailleurs sociaux et privés qui n'effectuent pas ces rénovations soient plus lourdement taxés. Ceux-ci doivent amener leur parc ancien à un niveau de performance énergétique de catégorie A ou B d'ici à 2025.

La réhabilitation des logements anciens est donc indispensable pour réduire les frais de chauffage excessifs supportés par les occupants.

Une politique du logement passe nécessairement par l'aide financière de l'État et non l'inverse comme le montrent les subventions versées par l'État au Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) qui passent de 160 millions € en 2017 à 40 millions € en 2018, alors que 1,8 millions de personnes sont en attente d'un logement social !

L'alimentation. En Europe, l'alimentation est dominée par un type de système particulier : le système industriel³⁵. L'agriculture utilise massivement des variétés hybrides, des fertilisants, des pesticides, avec une mécanisation à outrance. La distribution dépend des transports des marchandises sur de longues distances, des marchés internationaux et des systèmes de grandes distribution. L'agriculture est responsable d'une

forte proportion des émissions de gaz à effet de serre par la déforestation, le rejet de méthane par les activités d'élevage et la production d'engrais. La taille des exploitations augmente, les agriculteurs ne représentent plus que 3 % de la population active et les inégalités se creusent entre petites et grandes exploitations. Le système industriel est largement subventionné par la Politique Agricole Commune (PAC). Au niveau de l'alimentation, la « malbouffe » constitue une grave atteinte à la santé des personnes : trop de sel, trop de graisse, trop de sucres, trop de protéines. La modification du régime alimentaire joue un rôle clé dans l'augmentation des maladies chroniques évoquées précédemment. Un changement de modèle agricole s'avère nécessaire et la transition déjà mise en œuvre par certains doit

permettre de donner des perspectives économiques aux paysans et aussi de répondre à l'urgence climatique, environnementale et sociale.

C'était initialement tout l'enjeu du projet de loi Agriculture et Alimentation, qui a fait suite aux États Généraux de l'alimentation. Il devait redonner du revenu aux paysans, sans faire peser cette augmentation sur le seul maillon « consommateur » et poser les bases d'un nouveau modèle agricole répondant mieux aux attentes citoyennes. Aujourd'hui, ce projet de loi ne se donne ni les moyens d'arracher un revenu paysan aux requins de l'agro-alimentaire et de la grande distribution, ni l'ambition d'acter un début de transition des systèmes pourtant à bout de souffle. Cette loi devait redonner du sens aux pratiques agricoles en reliant mieux les actes de production aux attentes de la société, et faire mieux accepter le prix d'une alimentation de qualité, rémunérant le paysan et préservant l'environnement et le territoire. Tout est à revoir.

La culture. Freud³⁶ voyait dans la

culture (au sens large, ce qui relève de l'institution humaine et se différencie de la nature) le renoncement aux pulsions. On ne peut que s'interroger sur le fait que si la crise écologique est liée à un productivisme effréné, la production qui en résulte doit bien être consommée quelque part. Ceci renvoie au mythe peu connu d'Erysichon, rappelé par Anselm Jappe³⁷. Que dit ce mythe raconté par le poète Ovide ? Erysichon, roi de Thessalie, après avoir chassé les habitants autochtones, décida d'abattre un arbre gigantesque localisé dans un bois sacré consacré à Déméter, déesse des moissons, ceci pour en faire des planchers pour la construction de son palais. La déesse lui apparut pour l'inviter à renoncer à ce funeste projet. Répondant avec mépris, Erysichon n'envisagea pas de renoncer. Les serviteurs du roi prirent peur et voulurent éviter le sacrilège. La tête de l'un d'eux fut tranchée et l'arbre abattu. Le châtement ne se fit pas attendre. Déméter envoya dans le corps d'Erysichon la Faim personnifiée. Celui-ci fut pris d'une

fringale que rien ne pouvait apaiser : plus il mangeait, plus il avait faim. À la fin, Erysichon, ayant épuisé tous les aliments disponibles, déchira lui-même ses propres membres et se nourrit de son corps en le mutilant. Comme le souligne le philosophe, ce petit mythe de l'Antiquité classique a échappé aux porte-parole de la pensée écologique, alors qu'il anticipe la logique de la valeur, de la marchandise et de l'argent du système capitaliste : « *tandis que toute production visant la satisfaction de besoins concrets trouve ses limites dans la nature même de ces besoins..., la production de la valeur marchande, qui se représente dans l'argent, est illimitée* ». La culture est aussi le résultat d'une connaissance. Nous avons évoqué quelques ouvrages de référence sur l'histoire de l'écologie (ref. 2) et de l'environnement (ref. 4) qui peuvent se compléter par le regard prophétique d'Aldo Leopold sur notre monde contemporain³⁸, sur les concepts d'économie de l'environnement³⁹, sur les conséquences de la mondialisation⁴⁰, voire sur l'hypothèse de l'effondrement de notre civilisation⁴¹.

La culture est également œuvre créatrice et partagée. Les comédiens de la compagnie de théâtre Naje (<http://www.compagnie-naje.fr/>), qui travaille pour la transformation sociale et politique, n'ont pas hésité à mettre en scène le concret et le quotidien de l'écologie en invitant les spectateurs à prendre la place des acteurs pour essayer de changer le cours des choses dans un joli moment de réflexion collective autour de la mise en œuvre d'une écologie populaire⁴².

La culture, au sens concret du terme, de jardins partagés, au pied d'immeubles dans les quartiers populaires, peut représenter des initiatives qui recréent du lien entre les habitants, retisse des solidarités, génère des économies et



³³ Il est inacceptable que l'expulsion de familles soit toujours une réalité ; ces expulsions pour cause d'impayés locatifs sont liées pour 47% à la perte d'un emploi et pour 15% à une perte de revenu suite à un divorce.

³⁴ Cette mixité sociale est également conditionnée à la stricte application de l'article 55 de la Loi SRU : respect du seuil de 25% de logement social d'ici 2025.

³⁵ Pablo Servigne (2014) *Nourrir l'Europe en temps de crise*. Ed. Nature & Progrès

³⁶ Sigmund Freud, 1930 (2010) *Malaise dans la civilisation*. Ed. Payot & Rivages

³⁷ Anselm Jappe (2017) *La société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*. Ed. La Découverte

³⁸ Aldo Leopold, 1949 (2000) *Almanach d'un comté des sables*. Ed. GF Flammarion

³⁹ Annie Vallée (2022) *Économie de l'environnement*. Ed. Seuil

⁴⁰ Aurélien Bernier (2012) *Comment la mondialisation a tué l'écologie*. Ed. Mille et une nuits

⁴¹ Pablo Servigne et Taphaël Stevens (2015) *Comment tout peut s'effondrer*. Ed. Seuil

⁴² Linda Maziz (2014) *Le merveilleux théâtre qui rend l'écologie populaire*. Reporterre, 1er février 2014

permet de récupérer des espaces publics parfois abandonnés à la violence⁴³. Se pourrait-il alors que ces jardins puissent contribuer à reconfigurer un équilibre qui ne se contenterait pas seulement d'insérer de la naturalité dans les villes, mais de corriger certaines dérives alimentaires et leurs maux, telle l'obésité qui en est l'une des conséquences les plus marquantes ? C'est le sens du projet de recherche JASSUR (*Jardins ASSociatifs URbains et villes durables*) qui tente de dévoiler l'influence du jardin sur les pratiques et les représentations liées à l'alimentation des jardiniers et de leurs familles. L'expérience menée à Marseille⁴⁴ montre comment l'accès à un jardin associatif, implanté au pied d'immeubles dans les quartiers d'habitat social, contribue à une amélioration de l'alimentation, mais dépasse de loin le cadre nutritionnel et se rapproche du monde social : le niveau d'estime de soi, la faculté de se projeter dans l'avenir, la socialisation à de nouvelles pratiques, de nouvelles rencontres sont aussi à explorer pour mieux saisir les impacts du jardin dans la vie du jardinier.

CONCLUSION

À l'issue de cette présentation, nous avons tenté de voir pourquoi la transition écologique et énergétique ne peut pas être envisagée sans prendre en considération la crise sociale que traverse le pays. Les trois crises qui se conjuguent, écologique, sociale et démocratique, nécessitent un autre regard sur la société et une nouvelle organisation économique et politique. Le dernier rapport d'Attac⁴⁵ corrobore la nécessité d'une nouvelle orientation : il est révélé qu'entre 2010 et 2017 les impôts versés par les entreprises du CAC 40 ont baissé de 6,4 % en valeur absolue, alors que les bénéfices cumulés de ces mêmes entreprises ont augmenté de 9,3 % et les dividendes versés aux actionnaires de 44 % en valeur absolue

également sur la même période, tandis que leurs effectifs en France ont baissé de 20 %. L'année 2018 a été une année record pour le versement des dividendes à leurs actionnaires par les entreprises du CAC40 avec un total de 57,4 milliards d'euros. Les auteurs s'interrogent sur trois points : (i) Quelle justice sociale peut-on attendre quand les profits, les dividendes et les rémunérations des hauts dirigeants des grandes entreprises françaises s'envolent, alors que les effectifs mondiaux stagnent et diminuent fortement en France ? (ii) Quelle justice climatique peut-on attendre lorsque les émissions de CO2 des sites les plus polluants du pays ont augmenté de 5 % en 2017, et que ces émissions, notamment issues d'entreprises du CAC 40, échappent largement à la fiscalité carbone ? (iii) Quelle justice fiscale peut-on attendre si les entreprises du CAC 40 ont plus de 2 500 filiales dans les paradis fiscaux et payent moins d'impôts aujourd'hui qu'en 2010 ?

Si l'on en croit le slogan des Gilets jaunes « *la fin du mois précède la fin du monde* », il est nécessaire d'avancer sur une orientation fondamentale (l'écologie doit primer sur l'économie) qui permette de fixer des objectifs à

la fois environnementaux et sociaux. Une écologie populaire et républicaine est possible en lieu et place d'une fiscalité écologique injuste et purement punitive.

Cette approche remet fondamentalement en cause le système économique actuel, et il est important de comprendre que la situation actuelle est la conséquence directe d'une orientation politique planifiée depuis plus de cinquante ans par la classe possédante. Celle-ci a utilisé pour ce faire deux grandes armes de destruction massive du salariat, à savoir la mise en place du libre-échange généralisé à l'échelle mondiale via les institutions internationales et à l'échelle européenne avec les divers traités européens qui se sont succédé. À ce titre, les futures élections européennes, même si le Parlement européen n'a pas la prérogative des lois, devraient pouvoir être aussi l'occasion de clarifier le débat et d'aborder conjointement les crises écologique, sociale et démocratique qui traversent aujourd'hui l'espace européen.



© Adrien Blanc

⁴³ Yvan du Roy et Nathalie Crubézy (2016) *Quand l'écologie populaire permet de lutter contre la désespérance sociale et la criminalité*. Bastamag, 5 septembre 2016.

⁴⁴ Paul Marchand (2014) *Les jardins associatifs urbains, la culture de son alimentation. Une démarche exploratoire dans des jardins associatifs urbains au sein de quartiers d'habitat social à Marseille*. Mémoire Master 2, Université de Toulouse Jean Jaurès. Institut supérieur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation

⁴⁵ Attac (2019) *Les grandes entreprises françaises. Un impact désastreux pour la société et la planète*. <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/nouveau-rapport-d-attac-les-grandes-entreprises-francaises-un-impact-désastreux>

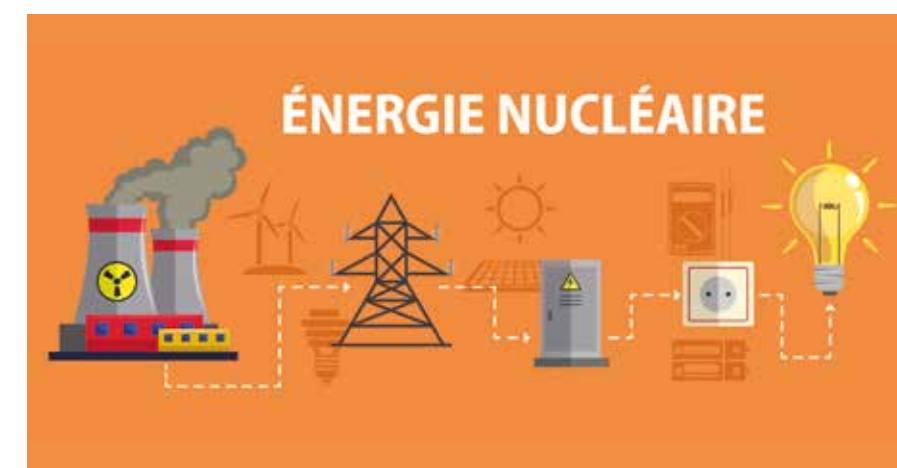
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : RÉDUIRE LE NUCLÉAIRE OU RÉDUIRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Serge Chaudourne • **La transition énergétique est un sujet aujourd'hui très largement débattu. Cette expression évoque un projet d'évolution de nos modes de vie qui devrait permettre de diminuer drastiquement le réchauffement du climat qui, si l'ensemble des pays continue sur la même trajectoire, aura des effets dramatiques.**

L'étendue du sujet permet à chacun d'avoir son opinion, sans pour autant que les ébauches de solutions évoquées soient efficaces ou réalisables. Il convient donc, à notre sens, d'aborder cette question par une approche rationnelle permettant de dégager un certain nombre de possibilités sur des bases scientifiques. Les choix entre ces possibilités – qui devraient être faits démocratiquement – relèvent alors du champ politique.

Malheureusement, le sujet de la transition énergétique est souvent l'objet d'affrontements passionnés et idéologiques, avec parfois des propositions et des exigences qui défient les lois de la physique ou qui conduiraient à des régressions telles que finalement très peu de gens les accepteraient.

Dans cet article, nous nous limiterons à examiner assez sommairement la question de la production d'énergie électrique en France et de ses rapports avec les autres sources d'énergie, bien conscients que ceci n'est qu'un aspect certes essentiel mais partiel de la transition énergétique. Nous essaierons donc de dégager des options relevant du



domaine politique (au sens noble). Nous tiendrons compte du fait que les ressources financières consacrées à la transition énergétique, même si elles ne sont pas actuellement

Il faut avoir l'honnêteté de dire que la réduction de la production d'électricité d'origine nucléaire ne répond certainement pas à la lutte contre le réchauffement climatique en France.

suffisantes, seront toujours limitées. Dans ces conditions on peut se poser la question de leur affectation afin d'atteindre le plus efficacement le but recherché. L'examen de la question nous conduira, comme on va le montrer, à poser la question du choix, dans le contexte français, entre la réduction rapide de l'utilisation de l'énergie nucléaire et la réduction rapide de l'émission

de gaz à effet de serre générés par l'ensemble des besoins énergétiques. La production d'électricité française est décarbonée à 90%. En effet, elle est produite à 72% par l'énergie nucléaire, à 10% par l'énergie hydraulique, à 4,5% par l'énergie éolienne, à 1,7% par l'énergie solaire et à 1,7% par la biomasse¹. Ces sources ne produisent que très peu de dioxyde de carbone (CO2) et par conséquent n'augmentent pas l'effet de serre sur notre planète.

Si donc le seul but était de réduire l'effet de serre qui provoque le réchauffement climatique, on ne devrait quasiment pas toucher au « mix² » électrique français et utiliser le budget consacré à cette question pour améliorer l'isolation des bâtiments (afin de réduire

¹ Source : EDF pour l'année 2017 dans Wikipédia

² Terme utilisé pour désigner la composition des sources qui concourent à produire l'électricité



la consommation de produits pétroliers destinés au chauffage³) et pour développer les transports décarbonés⁴.

C'est pourquoi il faut avoir l'honnêteté et le courage de dire que la réduction – voire l'arrêt – de la production d'électricité d'origine nucléaire répond à des objectifs parfaitement louables (risque d'accident, gestion des déchets sur le long terme, problème du démantèlement des centrales en fin de vie, exposition des travailleurs dans les mines d'uranium, etc.) mais certainement pas à la lutte contre le réchauffement climatique en France.

La difficulté de la production d'électricité est qu'à chaque instant il faut que l'électricité produite soit égale à l'électricité consommée faute de quoi la tension ou la fréquence du courant délivré s'écartent de leur valeur nominale et conduisent à des coupures de sécurité. Ces

coupures, en se propageant de proche en proche, peuvent, par un effet domino, provoquer un arrêt prolongé de la fourniture d'électricité sur des territoires très étendus⁵. Malheureusement, les sources d'énergie dites « renouvelables » sont aussi des sources intermittentes : pas de production solaire la nuit, par de production éolienne en l'absence de vent ou lorsqu'il souffle en tempête. Ainsi, le taux de charge des éoliennes françaises⁶ a été de 22% en 2016⁷ (c'est-à-dire que tout se passe comme si en moyenne les éoliennes ne fonctionnaient que moins d'un quart du temps), tandis que le taux de charge du solaire a été de 14,6% en 2016 et de 14,9% en 2017.

Il faut donc disposer d'autres moyens de production électrique que l'on pourra moduler en fonction de la disponibilité des sources intermittentes.

Le cas idéal est celui où l'on dispose

d'un site montagnard au sein duquel, à l'aide de barrages, on peut constituer deux lacs dont l'un est à une altitude nettement supérieure à l'autre. Lorsqu'il faut produire de l'électricité en raison du déficit des énergies intermittentes, on fait descendre l'eau du lac supérieur vers le lac inférieur ce qui produit l'électricité nécessaire en entraînant des turbines. Lorsque la production d'électricité est trop forte (fonctionnement à plein des énergies intermittentes en heures creuses), on inverse le fonctionnement des turbines qui agissent alors comme des pompes en remontant l'eau du lac inférieur vers le lac supérieur qui sera ainsi rempli pour un futur besoin.

Malheureusement, les sites permettant l'implantation de barrages avec deux lacs sont rares. Les sites français sont déjà presque tous équipés et ils sont insuffisants si l'on a une production importante

d'énergies intermittentes. Il faut donc recourir à une production complémentaire que l'on arrête ou réduit si les énergies intermittentes produisent trop. Outre le fait que ces sources de production complémentaires ne fonctionnent pas à plein temps (elles constituent donc un capital difficile à amortir), elles sont en général productrices de gaz à effet de serre (centrales à gaz, à fioul ou même à charbon).

C'est la raison pour laquelle l'Allemagne, qui a décidé d'arrêter complètement le

nucléaire d'ici 2022 (la part actuelle de production d'électricité nucléaire est encore de 11% environ), peine à réduire ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans sa production

électrique. Bien que les émissions de CO₂ aient diminué, les objectifs de réduction résultant des engagements internationaux de l'Allemagne (COP 21 et suivantes) semblent difficiles à atteindre alors même que 33% de la production électrique provient d'énergies renouvelables. La principale raison en est que le complément de production est assuré aujourd'hui essentiellement par des centrales à charbon ou à lignite, très émettrices de gaz à effet de serre. Il en résulte que le kWh électrique produit en Allemagne correspond à une production moyenne de 500g de CO₂ (contre 40g à 180g en France⁸), avec un prix de revient qui est l'un des plus élevés du monde (et environ le double

du prix de revient de l'électricité produite en France).

La clé de la possibilité de l'usage massif d'énergies renouvelables intermittentes sans émission de gaz à effet de serre est donc la capacité à développer des moyens de stockage massifs d'électricité autres que les barrages hydro-électriques. C'est un problème difficile et non encore résolu⁹. Une des pistes pourrait être la production d'hydrogène par électrolyse que l'on stockerait et

La clé de la possibilité de l'usage massif d'énergies renouvelables intermittentes sans émission de gaz à effet de serre est donc la capacité à développer des moyens de stockage massifs d'électricité autres que les barrages hydro-électriques.

que l'on utiliserait pour produire à nouveau de l'électricité lorsque l'on en a besoin à l'aide de piles à combustible (avec malheureusement un mauvais rendement et un coût élevé). D'autres projets consisteraient à

fabriquer du méthane (qui n'est autre que le gaz de ville) à partir de l'hydrogène pour s'en servir comme combustible.

Il existe également des scénarios de transition énergétique qui prévoient à la fois l'arrêt du nucléaire et la diminution drastique de l'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. On citera ceux proposés par l'association « Négawatt » et par l'ADEME¹⁰. Ils s'appuient sur une diminution très forte de notre consommation énergétique et sur la généralisation de techniques qui n'ont pas encore fait leurs preuves, ce qui les rend très incertains.

Ainsi, on voit que la production d'électricité totalement décarbonée

sans recours au nucléaire n'est pas réalisable aujourd'hui et paraît bien difficile à atteindre même à l'horizon 2050.

Ce survol de la question énergétique nous conduit à proposer les quelques conclusions suivantes :

- Le problème de la transition énergétique est complexe parce qu'il est multifactoriel et qu'il impactera nos modes de vie : on ne peut le traiter sommairement par des « y a qu'à ».
- C'est un problème qui nécessite une approche raisonnée et les politiques devraient plutôt s'informer auprès des scientifiques et ne pas céder aux influences des groupes de pression divers ni se laisser aller à des propositions démagogiques irréalistes.
- Des choix politiques éclairés s'imposent qui nécessitent courage et pédagogie. En particulier doit-on chercher d'abord à diminuer rapidement l'énergie nucléaire ou doit-on donner la priorité à la diminution rapide des émissions de gaz à effet de serre, sachant qu'il est utopique de vouloir faire les deux au même rythme avec un financement contraint ?
- Enfin, il faut consacrer des moyens suffisants à la recherche scientifique absolument nécessaire dans ce domaine (en particulier dans le domaine du stockage massif de l'électricité). Ces moyens ne peuvent être que publics et ils ne doivent pas résulter de la pression des divers lobbies industriels, qu'ils soient nucléaires, éoliens ou solaires, ce qui hélas, est loin d'être le cas aujourd'hui.

³ Le chauffage au gaz naturel émet environ 205 g de CO₂ par kWh (source : <http://www.energies-avenir.fr>, professionnels du chauffage) et la consommation totale d'énergie dans le résidentiel-tertiaire représente 47% de la consommation totale d'énergie en France. (source : Commissariat Général au Développement Durable)

⁴ La consommation d'énergie dans les transports représente environ 31% de la consommation totale d'énergie en France et elle provient en très grande partie de produits pétroliers;

⁵ C'est le phénomène appelé « black-out ».

⁶ Le taux de charge d'une installation de production électrique est le rapport entre l'électricité réellement produite et l'électricité qui serait produite si l'installation fonctionnait en permanence dans ses conditions nominales.

⁷ Source : RTE Bilan Électrique 2017

⁸ Source : association Négawatt (<https://decrypterlenergie.org/decryptage-quel-est-le-contenu-en-co2-du-kwh-electrique>)

⁹ L'usage de batteries, outre qu'il est polluant, n'est pas adapté au stockage de quantité d'électricité aussi importantes.

¹⁰ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UN CHANGEMENT DE VIE

Bérénice Denis • La raison est affaire de conscience. Prendre conscience que ses actes quotidiens sont inscrits dans une problématique globale permet parfois d'envisager des utopies concrètes pour tenter de changer le monde. Bérénice fait partie des personnes qui mettent leur raison dans l'action quotidienne. Elle nous démontre que dans son coin, il est possible de changer son petit monde (59).



Mais comment puis-je faire avancer les choses à mon niveau ? Comment pouvons-nous agir au sein de notre famille ? Quand j'écoutais les médias à propos du climat et de l'environnement au sens large, j'éprouais souvent un sentiment de culpabilité et de peur. Est-ce une utopie de vouloir changer les choses ? Face au fatalisme de certains, je me suis mise à positiver. Ma première pensée fut pour le film de Coline Serreau, *Solutions locales pour un désordre global*. Et, moi, à mon échelle que pouvais-je faire.

Beaucoup de questions arrivaient et je trouvais peu de réponses autour de moi. Comme pour toute démarche à entreprendre il est bon de faire un état des lieux. Quels sont mes modes de consommation ? Supermarchés, fermes, circuits courts ? De quoi ai-je vraiment besoin ? Quelles sont mes habitudes alimentaires, mes habitudes d'achats ? J'ai donc commencé par analyser les achats et les besoins de notre famille. Puis j'ai décomposé nos besoins en catégories de besoins. Enfin, pour

chaque catégorie, notre famille a cherché des alternatives « bas carbone » : à faible impact environnemental. Pour l'alimentaire, notre foyer évite un maximum les supermarchés maintenant. Le samedi matin, nous faisons dorénavant le tour des exploitations agricoles : lait, fromages, viande, légumes. Car même avec des aliments simples il est possible de faire des repas de saison qui sont adaptés aux enfants. Dans notre secteur géographique, nous avons la chance d'avoir un magasin 0 déchet qui vend en VRAC farines, café, pâtes, riz, etc. Nous allons donc nous fournir localement à Orchies. Concernant les produits ménagers, les produits traditionnels ont été remplacés par du vinaigre blanc et du bicarbonate principalement. Puis pour la lessive, des copeaux de savon de Marseille mélangés

avec du bicarbonate fournissent une belle lessive écolo.

Enfin, pour tous les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle nous avons complètement arrêté d'acheter des produits industriels. J'avoue avoir été passionnée par cette partie et j'ai tout substitué en 1 an à la maison par des produits naturels que j'ai fabriqués moi-même.

Je réfléchis avant toutes choses au besoin et non au produit. C'est un peu comme l'économie de la fonctionnalité revisitée à mon échelle familiale. Pour vous donner un exemple, mon dernier enfant, Anatole a une peau très sensible. Je lui ai donc fabriqué un baume réparateur à base de cameline (huile bio produite par un agriculteur de la Somme), calendula (je cultive mes fleurs de soucis que je fais macérer dans de l'huile) et d'huile d'olive. Et la cire d'abeille provient d'un ami apiculteur. En effet, non seulement, je cherche à faire moi-même un maximum, mais pour le reste, je m'appuie sur des acteurs locaux impliqués.

Maintenant, je produis pour ma famille mes savons, shampoing, baume à partir de produits naturels.

En fin de compte j'ai transformé l'énergie que je prenais pour pousser mon caddie en énergie pour discuter avec les agriculteurs locaux et les acteurs engagés localement. Comme dirait quelqu'un de très bien : rien ne se perd, tout se transforme, d'une certaine manière !



Production artisanale
de savons et de produits
cosmétiques locaux et bio :
au petit monde de B.
strikingly.com

ÉCOLOGIE ET FAMILLES

Christian Gaudray • Lorsque l'on parle d'écologie, le sujet est en général abordé soit d'un point de vue environnemental (pollutions, perte de biodiversité, changements climatiques, etc.), soit sous un angle économique (développement durable, capitalisme vert, croissance verte, etc.). Dans un cas, la préservation d'une nature idéalisée et à la merci de l'homme destructeur est l'objectif central. Dans l'autre cas, il s'agit d'augmenter la production pour maintenir la croissance et poursuivre l'accumulation des profits, quel que soit le prix social.



Dans les deux cas, une stratégie de communication est développée qui repose sur la peur (catastrophes climatiques, augmentation du chômage, etc.) et la culpabilisation (on se chauffe et s'éclaire trop, refuser de renoncer aux acquis sociaux nous fait perdre de la compétitivité, etc.) et met l'accent sur la responsabilité individuelle. Il en résulte quelques mesures et beaucoup de promesses, qui toutes sont inefficaces écologiquement, injustes socialement, et fondamentalement anti-humanistes, car l'essentiel est volontairement écarté, à savoir la combinaison de l'écologie, de l'économie et du social au profit de l'intérêt général et du bien-être des peuples.

Si un projet de société doit poser la question de l'utilité sociale et de l'efficacité écologique, une association familiale doit, tout en participant à cette réflexion, partir de la situation des familles, de leur ressenti, de leurs préoccupations et de leurs besoins, et se fixer comme objectif de rétablir une capacité d'autonomie de jugement et de décision.

L'écologie n'est pas la sauvegarde de la nature. Pour les familles, l'écologie, c'est leur habitation, leurs moyens de

transport, leur mode de consommation. La fiscalité écologique fait partie de l'éventail des mesures capables d'avoir un effet sur l'environnement. Parce que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut diminuer l'utilisation des énergies fossiles (charbon, gaz naturel, pétrole) en raison de leur raréfaction et des émissions de gaz à effet de serre que leur combustion entraîne, il était tentant de les taxer pour diminuer leur consommation. C'est ainsi que les taxes se multiplient et ne cessent d'augmenter en frappant indistinctement toutes les catégories sociales. Comme les gouvernements néolibéraux sous l'influence du grand patronat et des grandes corporations se succèdent, les grandes entreprises, les routiers, l'aviation civile, les agriculteurs, etc. ont été exonérés partiellement pour certaines de ces taxes, qui impactent donc plus durement les ménages et les petites entreprises. Une politique sociale devrait prévoir des mécanismes de redistribution à visée écologique, il n'en est rien.

Le budget des ménages peut être partagé entre les dépenses contraintes, auxquelles on ne peut échapper, et le revenu « libéré », c'est-à-dire le reste à vivre qui peut faire l'objet d'arbitrages. En 25 ans, les dépenses contraintes sont passées

de 24 à 48 % du budget des familles les plus modestes et de 20 à 27 % de celui des familles les plus riches. L'écart sur le revenu arbitral entre riches et pauvres est donc encore plus important que l'écart sur le revenu lui-même, déjà considérable. De là découlent un fort sentiment d'inégalité et l'impression de baisse du niveau de vie des familles modestes, alors que les statistiques nationales affichent une augmentation du « pouvoir d'achat »[1].

Dans le même temps, la proportion d'individus déclarant s'imposer régulièrement des restrictions sur un ou plusieurs postes de leur budget est passée de 71 à 80 % dans les catégories modestes, contre 40 à 29 % pour les hauts revenus.

La part des dépenses liées au logement dans le budget des ménages est passée de 9 à 21 % au cours des 45 dernières années.

En conclusion, nous pouvons proposer deux principes pour une politique écologique et sociale qui défendrait l'intérêt des familles.

La part des dépenses contraintes ne doit pas subir de fiscalité supplémentaire, et puisqu'il faut réduire la consommation énergétique des logements et des transports, c'est à la puissance publique d'agir. Quelles que soient les mesures en place actuellement (crédits d'impôt, prêts à taux réduits, etc.) les familles doivent faire une avance et/ou réduire leur revenu « libéré », ce qui n'est possible que pour les familles aisées ;

La politique de l'habitat, des transports et de l'énergie doit permettre aux familles de regagner une capacité d'autonomie de décision ; cela passe obligatoirement par une planification écologique, un service public fort et une meilleure distribution des richesses.

ÉCOLOGIE POLITIQUE ET LAÏCITÉ

Texte issu du livre collectif « Comprendre l'écologie politique » (2012, éditions UFAL)

Il ne peut y avoir d'écologie politique sans laïcité. La laïcité repose sur les principes suivants :

- 1. la liberté de conscience et d'opinion, et le libre exercice des cultes ;**
- 2. l'universalité des droits ;**
- 3. la stricte séparation entre d'une part la société civile et d'autre part la sphère de l'autorité publique, elle-même constitutive des libertés.**

Ce principe de laïcité défini pour la thématique des religions est concrètement mis en application par un cadre juridique (loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'état). C'est ce cadre juridique appliquant les principes philosophiques de la laïcité qui contribue à l'égalité en droits entre citoyens, quelles que soient leurs convictions personnelles. Le principe de séparation se traduit par l'interdiction de subventionnement ou de reconnaissance publics des cultes et la neutralité absolue de la puissance publique. Il empêche toute ingérence, que ce soit des autorités publiques dans le domaine religieux, ou bien des organismes religieux dans la conduite des affaires publiques.

Il est à noter le mot « laïcité » n'apparaît pas dans le texte de loi.

Le communautarisme politique, c'est-à-dire l'action de communautés fondées sur une appartenance identitaire pour revendiquer des règles particulières, et le « cléricalisme », c'est-à-dire la prétention des religions à vouloir imposer leurs règles particulières à l'ensemble de la société en s'ingérant dans la sphère de l'autorité publique, s'opposent tous deux à la laïcité. Est laïque tout ce qui contribue au respect de la liberté de conscience, ce qui suppose, en pratique, à l'égalité absolue de traitement des citoyens. Or, l'écologie politique suppose cette égalité. La connaissance, et donc la recherche scientifique fondamentale et appliquée, sont des richesses mises à disposition du bien-être humain. Cela ne signifie pas que toutes les découvertes doivent faire l'objet d'application technique. Nous sommes en effet à un moment de l'histoire où beaucoup de ce qui est nécessaire est possible, mais tout ce qui est possible n'est pas nécessaire ou acceptable, car pouvant nuire au droit d'autrui, voire au développement de la

société. Cela oblige donc à se poser la question de savoir qui décide ce qui est acceptable ou non. Dans tout système politique qui admet que la souveraineté appartient aux citoyens, il convient d'affirmer que la démocratie et l'égalité sont des conditions a minima pour permettre une délibération citoyenne qui prenne en compte l'intérêt général et rejette les intérêts particuliers (corporatistes, communautaires, financiers, dogmatiques, de pouvoir, etc.) : ce principe est au cœur de la laïcité. Appliqué à la problématique de la technique, l'exercice de la citoyenneté doit donc s'organiser via des mécanismes et des droits attachés à la personne du citoyen afin de rendre possible une réflexion permettant d'apprécier les finalités et les conséquences des techniques issues de la laïcité technologique.

Recherche, en interdisant celles que l'on considère comme mauvaises et inacceptables pour l'individu, sa maîtrise de son monde vécu ou le développement de la société. C'est ainsi que pourra prendre corps une réflexion citoyenne efficace, fondée sur le libre examen, qui n'a de sens que si nous ne décidons pas par avance que nous pouvons faire tout ce qui est techniquement possible à partir du moment où un argument, quel qu'il soit, peut être invoqué. L'écologie politique rappelle qu'il nous faut sortir notre vision du progrès humain de cette impasse dans laquelle un projet ou un objectif est considéré comme valable et justifié dans la seule mesure où il est techniquement possible, dans la seule mesure où nous avons les moyens de le réaliser. La réflexion sur les finalités, les

conséquences, tant individuelles que sociales, doit redevenir la seule mesure d'appréciation d'un projet technique. Et dans ce cadre, la réflexion citoyenne n'existe que si elle peut s'interposer entre le projet d'introduction d'une nouvelle technique et la réalisation de cette introduction. Car en vérité, ni les avancées scientifiques, ni les progrès techniques ne sont blâmables en eux-mêmes et par eux-mêmes, mais leur appropriation par des intérêts particuliers donne souvent lieu à des dérives inacceptables. Il importe donc qu'à leur introduction dans « l'espace de la société civile », voire dans « la sphère de l'intime », les conséquences et finalités d'un progrès technique soient appréciées, étudiées et connues par des instances citoyennes à partir du moment où ce progrès technique sort de « la sphère de la recherche » ; instances publiques d'où émanerait la délibération citoyenne.

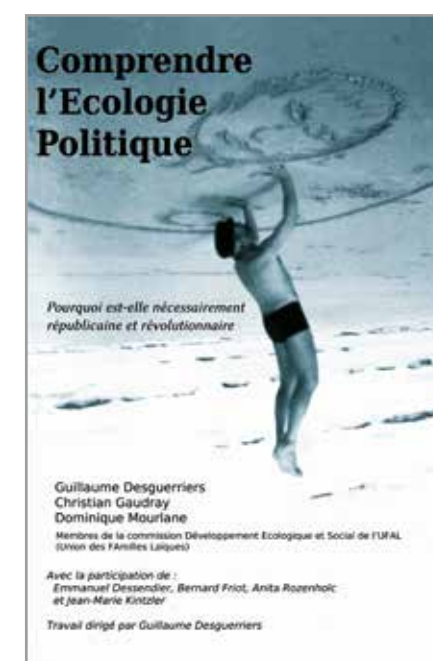
Tel est bien l'objet de l'écologie politique : redonner la main aux citoyens quant au contrôle de ce qui pénètre dans leur monde vécu dans l'objectif d'en augmenter la qualité.

Or, tel est bien l'objet de l'écologie politique : redonner la main aux citoyens quant au contrôle de ce qui pénètre dans leur monde vécu dans l'objectif d'en augmenter la qualité (qualité de vie individuelle et qualité de la civilisation humaine). Voilà pourquoi il est clair que l'écologie politique repose intrinsèquement sur les principes de la laïcité.

En l'absence de telles instances citoyennes, le légitime contrôle des techniques est abandonné à des comités d'experts désignés par des intérêts particuliers dont le rôle est de gommer leur statut politique aux choix faits sur les techniques que l'on va répandre et utiliser au sein de la société, et qui vont alors

favoriser les processus de domination et préserver des intérêts particuliers au détriment du développement de la société et de l'autonomie des individus qui la composent. Une écologie politique digne de ce nom a donc besoin de citoyens formés à ces thématiques pour promouvoir l'intérêt de la qualité de vie individuelle et de leur civilisation, capables de résister aux comités d'experts et capables de les contrôler. Ceci revient à dire qu'une véritable écologie politique dépend d'une bonne formation citoyenne au sein de laquelle l'ensemble des moyens (dont l'école et l'éducation populaire sont deux piliers cardinaux) permettent aux citoyens de se former et de transmettre ce savoir à la fois théorique (sur les sciences, les techniques et la société, etc.), mais également pratique (notamment quant à la possibilité de l'implication de chacun dans la délibération et le débat public). Dans ce contexte, il nous semble que le cadre de la république laïque et sociale est le mieux à même à promouvoir un citoyen éclairé, citoyen dont l'écologie politique a un besoin impérieux et sans lequel elle est totalement vide sens. En effet, en soumettant les croyances et les dogmes, d'où qu'ils viennent, au libre examen, en s'attachant à la transmission des sciences dures et humaines, des techniques et des arts, en assurant la promotion de l'Homme, de sa philosophie et de la littérature, une école qui serait authentiquement laïque et républicaine ne manquerait pas d'assurer la formation du citoyen dont l'écologie politique, en particulier, et la république laïque, en général, ont impérativement besoin. Faute de quoi, se constitue une division entre, d'un côté les pseudo-experts au service des intérêts particuliers (dominants, firmes, religions, marchés financiers, etc.), et de l'autre, des citoyens peu éclairés, en situation de se laisser abuser. La connaissance n'est jamais blâmable, au contraire des applications techniques qui en découlent et pénètrent dans l'espace de la société civile et la sphère de l'intime. Et pourtant nous assistons à une submersion d'applications techniques dont les conséquences ne sont pas toujours connues ou maîtrisées pendant que la recherche fondamentale est délaissée (quand elle n'est pas méprisée ou taxée d'inutile et trop coûteuse). Alors qu'il paraît évident à tout progressiste que le « progrès » humain n'est possible

qu'avec la mise à distance des croyances et des dogmes, le contrôle citoyen n'est toujours pas reconnu comme une nécessité ! Il s'en suit qu'une réflexion citoyenne est aujourd'hui un mirage, car on lui oppose systématiquement soit le principe de précaution, qui est la prise de non-décision politique en situation d'incertitude scientifique, soit la déontologie, qui est un paravent derrière lequel se défont ceux qui ont, en réalité, la responsabilité et la possibilité d'organiser le questionnement sur les finalités d'une technique; ainsi, dans les deux cas, la délibération politique est confisquée aux citoyens (rendant matériellement impossible toute réflexion citoyenne sur le devenir de la société elle-même...). L'écologie politique pose que ce qui compte, ce n'est pas que l'individu soit un rouage de la société afin qu'elle fonctionne bien, mais que la société soit au service de l'individu au sens où il doit y avoir la possibilité de construire sa qualité de vie et la qualité de son cadre de vie (la société et sa civilisation). Si des dogmes pèsent sur le fonctionnement de la société, sur la technique, sur la finance et ses marchés, sur la production de valeur économique, sur le rapport entre la société et les individus qui la composent, alors toute possibilité de regard de l'individu sur cette société est impossible : il en est l'otage et le rouage, et non l'acteur et le but. L'écologie politique suppose donc la mise à distance des croyances et des dogmes, et ceci revient à affirmer que la connaissance doit, comme la transmission des savoirs (au travers de l'école républicaine et l'éducation populaire), être régie par le principe de laïcité, et que les techniques qui peuvent découler de ces connaissances doivent relever d'une réflexion citoyenne. Il en découle que c'est le modèle de la République sociale et laïque qui offre aujourd'hui le cadre le plus abouti pour que l'écologie politique se déploie. Pour conclure, constatons deux points : Primo : en dehors de cet ancrage républicain et laïque, l'écologie politique ne mène qu'à des voies sans issues, réduites et inopérantes, voire à des dérives politiques graves qui s'avèrent être, in fine, la négation complète des principes défendus par l'écologie politique : retour en arrière, écofascisme ou totalitarisme, technophobie, capitalisme vert, haine de l'espèce humaine, vision catastrophiste



et mortifère de l'avenir, repli sur soi et isolement, communautarisme, individualisme forcené, déstructuration de la société (qui n'est plus qu'un amas d'individus isolés les uns des autres), etc. Secundo : pour que les principes de la laïcité soient opérants et constituent un outil pour la construction de l'avenir, celle-ci ne doit pas être réduite ou enfermée au seul contexte du pouvoir religieux face au politique ; au contraire, la laïcité doit être utilisée comme exemple sur d'autres thématiques et servir de socle d'analyse dans de nouveaux domaines : dans cet ouvrage ont été abordés la technique ainsi que le « producteur-citoyen ». La laïcité doit être portée partout où les notions de citoyenneté et d'intérêt général (contre les intérêts particuliers) doivent être mis en avant dans le but d'attacher des droits nouveaux aux individus eux-mêmes, car seul ce processus est à même de créer des droits qui seront rapidement considérés comme « naturels » (et qui seront alors défendus par les individus comme étant constitutifs de leur identité-même). Or, cette utilisation de la laïcité sur de nouvelles thématiques se porte précisément sur des domaines qui sont déjà constitutifs de l'écologie politique pour la même raison qui préoccupe l'écologie politique : à savoir augmenter la qualité de vie individuelle et la qualité de la civilisation. Ces deux points démontrent que la laïcité fait intrinsèquement partie de l'écologie politique depuis son origine.

LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME FACE AU COMMUNAUTARISME : CHARIA ET « DROIT DES MINORITÉS RELIGIEUSES » EN QUESTION

Charles Arambourou • Dans un arrêt de Grande Chambre du 19 décembre 2018 (*Molla Sali c. Grèce*), la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) vient de condamner la Grèce pour discrimination¹. À l'occasion d'une succession, la charia avait été appliquée en Grèce à une femme de la minorité musulmane, contre la volonté de son mari défunt, auteur d'un testament de droit commun. Au-delà des circonstances de l'espèce, la CEDH interpelle sur la persistance, en Europe, de régimes contraires aux droits fondamentaux, et sur les limites de la « protection des minorités religieuses ».

Comment l'application de la charia prétendait priver une femme grecque de 75 % de son héritage

Conformément au code civil grec, M. Molla Sali, membre de la « communauté musulmane de Thrace » avait légué à son épouse par testament la totalité de ses biens. Il décéda en 2008. Le testament fut attaqué par les deux sœurs du défunt, soutenant qu'était applicable la charia et non le code civil. En vertu de quoi, l'épouse n'avait droit qu'à un quart de l'héritage. La charia serait donc applicable dans un État de l'Union européenne ?

De fait, en signant les traités de Sèvres (1920) et Lausanne (1923)², la Grèce s'était engagée à garantir aux « ressortissants grecs de confession musulmane » « l'application des coutumes musulmanes et de la loi sacrée [charia] », qui ignore le testament. Ainsi, en Thrace orientale, la répartition des biens d'un défunt sont de la compétence des muftis³. Une loi de 2018 a corrigé – partiellement – cette situation en posant le code civil comme la règle, et la charia l'exception ; mais elle ne pouvait avoir d'effet sur l'affaire Molla Sali, antérieure à son adoption.



DROITS DES MINORITÉS CONTRE DROITS DES FEMMES

Le contentieux fut gagné par la veuve, en première instance puis en appel, mais finalement perdu en cassation, la Cour grecque concluant à l'application de la charia au détriment du droit civil.

En 2014, Mme Molla Sali s'adressa à la CEDH, alléguant que la Grèce avait violé la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme*, notamment son art. 14 (non-discrimination) combiné avec l'art. 1 de son Protocole n° 1 (droit de

propriété).

Le 19 décembre 2018, la Grande Chambre (formation suprême de la CEDH) lui donna raison sur l'essentiel, constatant la discrimination dont elle avait été victime en raison de sa religion. La Grèce ne pouvait appliquer la charia aux époux Molla Sali contre leur volonté de relever du code civil.

10 ans après le décès de son mari, Mme Molla Sali peut enfin espérer recouvrer ses droits - ceux de tout citoyen d'un « Etat démocratique » signataire de la Convention !

Non, la CEDH n'a pas « ouvert la voie à l'application de la charia en Europe » : attention aux faussaires !

Quelques juristes, faisant prévaloir leur idéologie antimusulmane, n'ont pas hésité à faire dire à l'arrêt de la CEDH exactement l'inverse de ce qu'il affirme. On en épinglera deux, qui ont pu semer le trouble dans quelques consciences laïques.

Gregor Puppink, représentant du Vatican auprès du Conseil de l'Europe et militant anti-IVG bien connu, poursuit sa croisade contre « l'islamisation de l'occident ». Dans une tribune de Figaro-Vox (26 décembre 2018), il reproche notamment à la CEDH de n'avoir pas à cette occasion déclaré « l'incompatibilité de la charia avec les principes fondamentaux de la démocratie » comme en 2003⁴. Or tel n'était pas l'objet du cas d'espèce *Molla Sali*, et on montrera plus loin qu'il n'en est rien.

De même, contrairement à ce que prétend Puppink, la CEDH considère que « les convictions religieuses d'une personne » ne peuvent valoir « renonciation à certains droits » si « un intérêt public important » s'y oppose - par exemple, dit la Cour, « la prohibition de la discrimination fondée sur le sexe ». On est donc à l'opposé d'un prétendu « consentement individuel à la charia » !

Militant catholique intégriste et anti-islam, Puppink se démasque en invoquant le « droit naturel qui peut être connu par la raison⁵ en observant la nature humaine ». Vision vaticane bien connue, impliquant, par exemple, que la famille nécessite « un papa, une maman », ou que l'IVG soit un meurtre. Non, merci, M. Puppink, c'est contre ce « droit naturel » religieux que les Lumières ont fondé les droits de l'Homme et du citoyen.

NUL NE PEUT RENONCER À

SES DROITS FONDAMENTAUX

Tout aussi réactionnaire et antimusulmane, une certaine Karine Bechet-Golovko, qui sévit sur le site *Russie Politics* (28 décembre 2018), reprend mot pour mot les mêmes falsifications. Moins habile cependant, elle stigmatise la CEDH pour son « rôle destructurant » contre les « institutions piliers de nos sociétés européennes », dénonçant : l'immigration, le « mariage homosexuel », voire l'incitation à la « gestation pour autrui ». « La religion chrétienne, au fondement de nos sociétés européennes » serait « battue en brèche (les croix sous toutes leur forme, les Pussy Riot en Russie, [sic]...) alors que la religion musulmane, minoritaire est surprotégée (condamnation de la critique de Mahomet au nom de la paix religieuse... en Autriche, l'affaire de la crèche baby loup en France, etc.). » On croit rêver !

Nationalisme réactionnaire, familialisme et croisade chrétienne : on est à l'opposé de la laïcité. Marine Le Pen avait procédé à un tel détournement du principe, à usage unique antimusulman. Que les vrais défenseurs de la laïcité en France sachent identifier ces abuseurs, et dénoncer leurs arguties !

La CEDH mentionne bien la contradiction entre la charia et les droits fondamentaux

Dans les quelque 50 pages de l'arrêt, on trouve d'intéressantes informations - toutes critiques - sur les bizarreries de certaines « sociétés démocratiques »⁶. Car la Grèce n'est pas la seule à se référer à la charia, au nom de la « protection de la liberté religieuse des minorités musulmanes ».

L'arrêt cite deux autres cas dans des États « démocratiques » :

Nationalisme réactionnaire, familialisme et croisade chrétienne : on est à l'opposé de la laïcité.

• En Angleterre et au Pays de Galles, existent des « *sharia councils* », tribunaux islamiques affiliés aux mosquées locales. Quoique dépourvus d'existence et de compétences juridiques de droit commun, ces organismes sont de véritables juridictions parallèles, dont l'autorité, réelle, repose sur le consentement des fidèles. Leur conception de l'égalité femmes-hommes, en particulier en matière de divorce ou d'héritage, est incompatible avec les droits fondamentaux.

• En France même, à Mayotte avant 2011, les cadis, juges musulmans salariés par l'État, puis la collectivité locale après 2004, réglaient notamment les affaires matrimoniales... au détriment des femmes, qui s'adressaient de plus en plus à la justice civile, plus protectrice de leurs

droits (selon un rapport sénatorial de 2008⁷). Cette situation, note la CEDH, a officiellement pris fin en 2011 avec la départementalisation. Or, même si les intéressés ne sont plus fonctionnaires, leur rétribution se poursuit, et le Département tient à renforcer leur rôle comme « médiateurs ».

On trouvera en encadré le rappel d'autres cas dans lesquels le droit civil, ou conventionnel, prend en compte des « lois religieuses », juive ou catholique, en droit de la famille.

L'APPLICATION DE LA CHARIA CONTRE LES DROITS DE L'HOMME

Les conséquences pour la situation des femmes (et des enfants) sont extrêmement lourdes. S'en tenant à l'application de la charia par les muftis en Thrace, la CEDH rappelle un certain nombre de constats éclairants :

⁴ CEDH, 13 février 2003, *Refah Partisi et autres c. Turquie* : la Cour a admis la dissolution par la Turquie du Parti de la Prospérité - islamiste, dont les héritiers sont aujourd'hui au pouvoir.

⁵ NDLA : on dirait du Thomas d'Aquin...

⁶ Terme qui définit les États reconnaissant, par la signature de la Convention, un corpus de « valeurs » communes -par-delà leurs particularités historiques ou politiques, et modulo leur « marge d'appréciation ».

⁷ <https://www.senat.fr/rap/r08-115/r08-11510.html>

¹ Différence de traitement dépourvue de fondement « objectif » et « raisonnable », selon la jurisprudence de la Cour

² Lors du démantèlement de l'empire ottoman

³ Juges musulmans, nommés... par l'Etat grec !

• Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU⁸ en 2005 a été suivi par le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2007, s'inquiétant que « le droit commun de [la Grèce] ne s'applique pas à la communauté musulmane de Thrace pour ce qui est du mariage et des successions » et invitant l'État à harmoniser son droit avec les principes de la Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

• Le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, dans un rapport de 2008 (largement cité par la CEDH), estimait l'application de la charia par les muftis « incompatible avec les normes des droits de l'homme », faisait état de « sérieux doutes » sur le « contrôle par les tribunaux nationaux des décisions judiciaires des muftis », et rapportait le désir « d'une grande partie des membres de la communauté musulmane » de ne plus être soumise à la charia. Il concluait à la caducité de toutes les dispositions des traités internationaux antérieurs contraaires aux conventions européennes et internationales en matière de droits de l'Homme.

• La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se disait, en 2009, préoccupée que « 99% des décisions des muftis soient avalisées par les tribunaux grecs, même lorsqu'ils enfreignent les droits des femmes et des enfants ».

• La même Commission, en 2016, notait en particulier : « l'application de la charia en Thrace se fait au détriment des femmes. (...) Des muftis ont autorisé plusieurs mariages musulmans conclus par procuration sans le consentement exprès des femmes, même mineures. » Sans commentaire...

De tels constats, sur une durée de plus



de 10 ans, sont sans appel. Ils mettent tous en lumière l'incompatibilité de l'application de la charia avec les droits de l'Homme, spécialement au détriment des femmes. Reprocher à la CEDH, comme le fait un Puppink dans l'article cité, de ne pas reprendre elle-même cette analyse, c'est donc falsifier volontairement la portée de ce long arrêt circonstancié.

Pour la CEDH, les discriminations positives peuvent être discriminatoires !

L'arrêt *Molla Sali* émet d'expresses réserves sur la manière dont peuvent être reconnus des droits spécifiques à des minorités religieuses dans « l'espace européen » (celui du Conseil de l'Europe, 47 États membres, dont ceux de l'Union Européenne).

Par une de ces formules dont elle a le secret, la CEDH balaye l'argument grec de la « protection de la minorité musulmane de Thrace » : « La Cour doute, au vu des circonstances particulières de l'espèce, que la mesure dénoncée concernant les droits successoraux de la requérante soit appropriée pour réaliser ce but ».

LE DROIT DE « LIBRE IDENTIFICATION »

Sans se risquer à remettre en

cause directement le principe de protection des minorités religieuses, la CEDH fixe des limites si précises à cette catégorie de « discriminations positives » qu'elles reviennent à les vider de leur portée pratique :

- La liberté de religion n'oblige pas les États à accorder aux communautés religieuses un statut juridique impliquant des privilèges particuliers.
- Si un État le fait, il doit veiller à ce que ce statut soit « appliqué de manière non discriminatoire ».
- Le fait d'être membre d'un groupe dont l'identité minoritaire est garantie par l'État ne saurait priver quiconque du droit de « choisir de ne pas appartenir à ce groupe ou de ne pas suivre les pratiques de celui-ci », sous peine de discrimination.

La protection des minorités, rappelle l'arrêt, implique le droit de « libre identification », qui comporte le « droit négatif » de « ne pas être traité comme une personne appartenant à une minorité », droit quasi-absolu selon la Cour, contrairement à son « aspect positif », qui est assorti de limites. Ainsi, la Convention cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales (adoptée en 1995), citée par la CEDH, prévoit en son art. 3 §1 :

« Toute personne appartenant à une minorité nationale a le droit de choisir librement d'être traitée ou ne pas être traitée comme telle et aucun désavantage ne doit résulter de ce choix ou de l'exercice des droits qui y sont liés ».

Voilà des éléments qui méritent d'être mieux connus. Ils tempèrent les craintes de ceux qui pensent (parfois non sans raison) que la CEDH place systématiquement la liberté de religion au-dessus

de toutes les autres, ou que les « droits des minorités » peuvent être utilisés contre l'universalisme républicain. En limitant à ce point la portée de tout statut « protecteur des minorités religieuses », c'est le communautarisme lui-même dont la CEDH réduit singulièrement les bases.

Car, rappelons-le, le communautarisme ne consiste pas à constituer des communautés (de pensée, d'origine, de religion, etc.) - liberté qui relève du

droit de s'associer (et de ne pas s'associer). Il consiste à réclamer des droits spécifiques, dérogatoires du droit commun ou des droits fondamentaux (par exemple sur l'égalité des femmes et des hommes dans l'affaire *Molla Sali*). Le « multijuridisme »⁹ religieux, prôné en particulier par l'islamisme politique, paraît de plus en plus incompatible avec les principes d'une « société démocratique ».

D'AUTRES « DROITS RELIGIEUX » QUE LA CHARIA PEUVENT S'APPLIQUER EN EUROPE !

Le droit civil de certains États signataires de la Convention prend en compte, totalement ou partiellement, le droit religieux d'autres confessions que l'Islam, notamment en matière de divorce.

- Ainsi, les prescriptions de la loi juive (Halakha) soumettent la rupture du mariage religieux à l'obligation de délivrance d'un « guett », déclaration de répudiation unilatérale du mari, qui « libère » la femme, lui permettant de se remarier religieusement et de ne pas être en situation d'adultère. Or cette procédure peut donner lieu à des chantages, y compris financiers, par le mari et/ou les responsables religieux. Elle est particulièrement discriminatoire pour les femmes. Elle s'applique, en France notamment, sous réserve du « consentement » des intéressés/es... Or, nonobstant l'art. 2 de la loi de 1905 (« La République ne reconnaît... aucun culte »), les tribunaux civils français (et la Cour de cassation) acceptent de connaître des conflits pour refus abusif de guett, au titre de la responsabilité civile. C'est une voie dangereuse, qui conduit à « reconnaître », du seul fait de l'examen des circonstances de l'espèce, à la fois la compétence des tribunaux rabbiniques (qui prononcent le divorce religieux), et le fondement religieux des motifs qui peuvent retarder la délivrance du guett.
- De même, le droit canon catholique interdit le divorce, et le remariage des divorcés. Même si aucune conséquence ne peut en résulter sur le droit matrimonial civil, la question est posée par l'existence de dérogations au droit commun particulières à certaines organisations religieuses :

En France, le « caractère propre » reconnu aux établissements privés sous contrat a permis à une école catholique de licencier une institutrice divorcée et remariée (salariée par l'État, au titre de la loi Debré !), avec la bénédiction de la Cour de cassation (Ass. Plénière, 19 mai 1978, *Dame ROY c/ Institution Sainte-Marthe*)

Sur le plan international, s'applique la jurisprudence des « entreprises de tendance ». Ces organismes, fondés sur une éthique (essentiellement religieuse), peuvent exiger de leurs salariés la fidélité aux principes dont elles se réclament sans qu'il y ait discrimination :

- La CEDH (4 octobre 2016, *Travaš c. Croatie*) a confirmé le licenciement en Croatie d'un professeur de théologie catholique remarié, par application, au titre du Concordat entre la Croatie et le Vatican, du droit canon posant l'indissolubilité du mariage.
- À l'inverse, la Cour de Justice de l'Union Européenne (chargée de veiller à l'application correcte et uniforme du droit de l'UE, notamment en matière sociale et économique) a estimé contraire aux traités européens le licenciement, par un hôpital catholique allemand, d'un médecin chef de service divorcé remarié. Après examen scrupuleux du droit canon, elle a estimé que le respect de ses prescriptions ne constituait pas une « exigence professionnelle essentielle et déterminante » pour la fonction exercée, et que ses règles n'étaient pas appliquées en l'espèce aux médecins protestants ou incroyants (CJUE, affaire C 68/17, 11 septembre 2018).

⁸ Eh oui, celui-là même qui vient, fin 2018, de dénoncer la France à propos de l'affaire Baby-Loup et de la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public...

⁹ Coexistence dans un même État de plusieurs régimes juridiques selon les « communautés », religieuses ou non (peut aussi « protéger » des minorités ethniques ou des « peuples autochtones »).



Le certificat de Signature Électronique RGS

RGS : Référentiel Général de Sécurité

L'Administration Publique invite désormais de nombreux agents à s'équiper du certificat RGS ★ (niveau 1), RGS ★★ (niveau 2).
DGS, Comptabilité, Direction Administrative, Police, Ressources Humaines, ...

La société **SUPPORT-RGS** intervient depuis 2012 dans la distribution de ces certificats vers tous établissements : Mairies, Hôpitaux, Offices HLM, Organismes Publics, Entreprises, Associations, ... en apportant la qualité de service approprié.

Les certificats fournis par notre société vous permettent de :

- de se conformer à la réglementation souvent applicable dans l'Administration,
- d'authentifier et sécuriser vos correspondances, sur un plan général.

Nos nombreux clients en témoignent volontiers !

Confiez-nous vos commandes :
www.support-rgs.com - contact@support-rgs.com

SUPPORT RGS

270 avenue de la République, 59100 LA MADELEINE - 03 20 55 55 10



Bande dessinée
de Rémy CHAUVIN
& Patrice SERRES,
préface de Jean-Marie Pelt - 44 pages

Le Bal des Abeilles ? ... Incroyable !

Incroyable mais pourtant exact jusqu'au moindre détail !

Certains, à propos de cette BD, parlaient de « Julvernerie ».

On y voyait, en très gros plan, de petits êtres en maillots rayés s'agiter sur le papier glacé... Ils ne venaient pas de la planète Mars mais d'un univers bien plus inconnu, celui des insectes qui vivent sur la Terre, à côté de nous, depuis des millions d'années.

Depuis qu'au risque de sa réputation, **Karl von Frisch** l'a révélé, chacun sait que les abeilles parlent.

Leur langage, bien entendu, n'est pas à base de mots, mais il permet de communiquer et de transmettre des renseignements d'une très grande précision au cours d'une... danse !

Comme leurs homologues dans la réalité, le Daftara et son petit assistant, les héros humains de cette histoire, ont réussi à placer à même les rayons de cire un minuscule robot qu'ils commandent à distance par ordinateur...

Le Bal des Abeilles inaugure un type nouveau d'aventures en dessins : les fictions hyperréalistes où le vraisemblable est inventé et l'incroyable vrai. C'est sur ce type de vertige que le scientifique, professeur à la Sorbonne, Rémy Chauvin et l'artiste, dessinateur, Patrice Serres se sont reconnus.

Envoyez vos commandes à :

Support RGS - 270, avenue de la République - 59110 LA MADELEINE

Indiquez-nous la ou les langue(s) du ou des exemplaire(s) choisi(s) : français / anglais / allemand.

Tarif frais de port inclus : 1 exemplaire : 17 euros / 2 exemplaires : 30 euros / 3 exemplaires : 39 euros

Règlement par chèque ou virement : IBAN FR76 3000 3012 8200 0201 0439 579 / contact@support-rgs.com - 03 20 55 55 10

DISPONIBLE EN
3 LANGUES !

